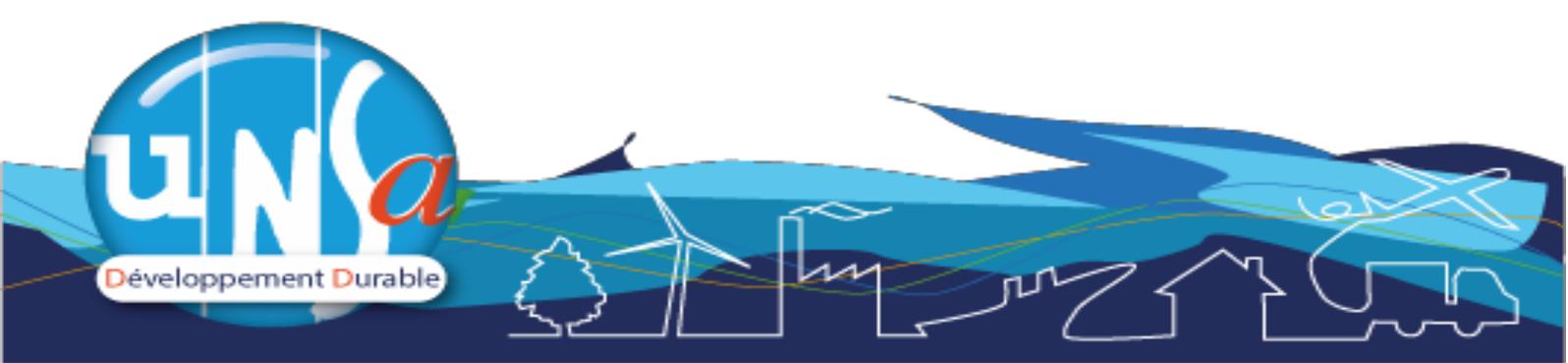


**Le pôle juridique de l'UNSA Développement Durable vous propose une rétrospective de la loi de transformation de la Fonction Publique, sous forme de revue de presse pour en retracer le contexte. Nous sommes désolés si c'est un peu long, il faut voir cette genèse comme une boîte à outils présentant différentes étapes avant promulgation de cette loi, ou comme une "auberge espagnole", où chacun pourra trouver ce qu'il est venu y chercher, (et pas forcément la même chose à chaque fois). Bonne lecture !**

Souvenons-nous d'abord que Gérald Darmanin et Olivier Dussopt n'avaient pas trouvé suffisantes les annonces faites autour d'Action Publique 2022. (Rappelons à cet égard que le fameux rapport devait être publié en mars 2018, repoussé en avril 2018, puis à la rentrée de septembre voire octobre 2018, puis... jamais en fait ! puisqu'il y a eu fuite dans la presse le 20 juillet 2018, le gouvernement s'est dispensé de toute présentation de celui-ci et de tout commentaire officiel à son propos).

**Le 1er février 2018**, alors que le rapport AP 2022 n'était pas encore sorti du bois, les toutes premières annonces fracassantes autour de notre statut étaient faites :

- « Transformation publique : le gouvernement détaille sa réforme de la fonction publique. » Delphine Gerbeau - La Gazette des communes, le 1er février 2018. « *Le 1er février, en présence de quinze ministres, s'est tenu le premier Comité interministériel de la transformation publique. Édouard Philippe a présenté les premières mesures, notamment sur la fonction publique, issues des réflexions interministérielles "visant à réfléchir sans tabou au rôle de l'État, à l'amélioration du service rendu".* »  
[http://www.lagazettedescommunes.com/547584/transformation-publique-le-gouvernement-detaille-sa-reforme-de-la-fonction-publique/#utm\\_source=quotidien&](http://www.lagazettedescommunes.com/547584/transformation-publique-le-gouvernement-detaille-sa-reforme-de-la-fonction-publique/#utm_source=quotidien&)
- « Le gouvernement annonce un « big bang » de la fonction publique. » Renaud Honoré - Les Echos, le 1er février 2018.  
<https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0301237606507-fonction-publique-lexecutif-envisage-le-recours-au-plan-de-departs-volontaires-2150001.php#xtor=RSS37>
- « Réforme de l'Etat : vers un plan de départs volontaires dans la fonction publique. » Benoît Floc'h - Le Monde, le 2 février 2018.  
[http://www.lemonde.fr/politique/article/2018/02/01/fonction-publique-vers-un-recours-accru-aux-contractuels-et-un-plan-de-departs-volontaires\\_5250494\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2018/02/01/fonction-publique-vers-un-recours-accru-aux-contractuels-et-un-plan-de-departs-volontaires_5250494_823448.html)



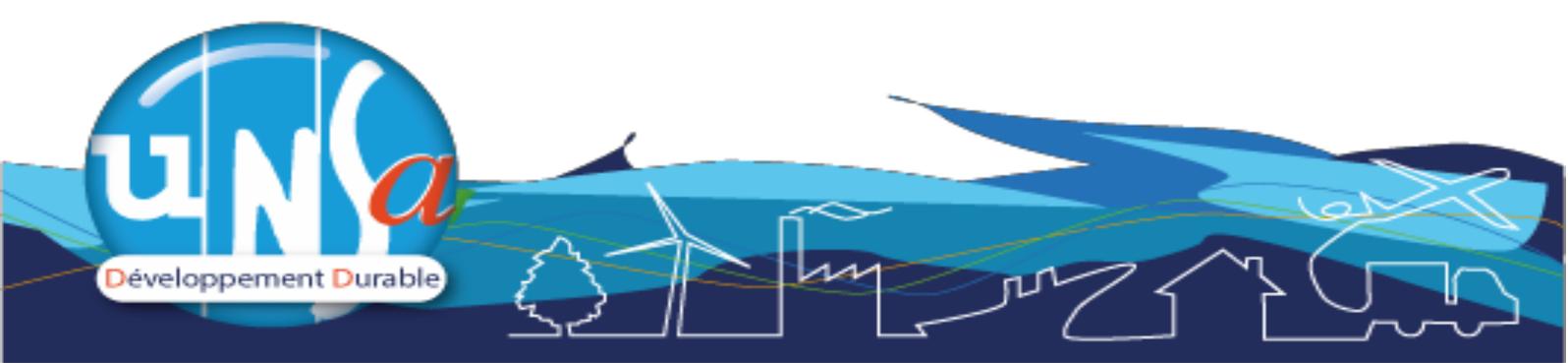
- « Comment l'exécutif veut faciliter l'emploi de contractuels dans la fonction publique . » Renaud Honoré (avec Solveig Godeluck et Mathieu Quiret) - Les Echos, le 1er février 2018. « *Les contractuels représentent aujourd'hui 20 % des emplois publics. Le gouvernement veut lever certaines barrières pour des compétences pointues ou pour des fonctions d'encadrement.* »  
<https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0301239313519-comment-l-executif-veut-faciliter-lemploi-de-contractuels-dans-la-fonction-publique-2150090.php>
- « Les syndicats de fonctionnaires très remontés contre l'exécutif. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 2 février 2018. « *Sans surprise, le lancement par l'exécutif de la réforme en profondeur du cadre statutaire des agents publics a été vivement dénoncé par les représentants du personnel. Ils se réuniront en intersyndicale le 6 février pour réfléchir à une éventuelle mobilisation.* »

Dans ces annonces ministérielles qui prévoyaient une mise en musique législative dès le début de l'année 2019, il était déjà question des 4 axes de la future loi :

- rénovation du dialogue social (comprendre : nous allons vider de leur substance les différentes instances actuelles et en regrouper certaines ; par contre on fait semblant de croire au dialogue social en maintenant les élections professionnelles au 6 décembre 2018. Comme ça, on sabote d'avance ces élections) ;
- rémunération au mérite (comprendre : nous n'avons pas l'enveloppe budgétaire pour te rémunérer à la hauteur de tous tes mérites professionnels, ce qui ne t'empêche pas d'être un super agent, continue comme ça !) ;
- accompagnement des mobilités (comprendre : la sortie vers le privé, c'est par ici) ;
- le recours aux contractuels facilité.

Annonces dont le gouvernement entendait bien qu'elles aient l'effet d'une bombe, mais il fallait que ça ne dure pas trop longtemps quand même :

- « Réforme de l'Etat : l'exécutif ne veut pas donner prise à la contestation. » Guillaume de Calignon - Les Echos, le 19 février 2018. « *Il n'y aura pas de grand projet de loi pour mener la transformation de l'action publique. Disséminer le sujet dans de multiples chantiers législatifs doit contribuer à désarmer les opposants.* »  
<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301316604961-reforme-de-letat-l-executif-ne-veut-pas-donner-prise-a-la-contestation-2154864.php#xtor=RSS37>



Et puis surtout, il était acquis dès le départ qu'il faudrait aller très vite, afin que les syndicats aient le moins de temps et d'occasions possibles de réagir :

- « Une concertation marathon pour réformer la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 27 février 2018. « *En vue de rénover le cadre statutaire des agents publics, l'exécutif organisera une centaine de réunions avec les représentants du personnel. Objectif : conclure la concertation fin octobre.* »

**Le 5 mars 2018**, le gouvernement présente le programme de concertation aux syndicats. Celle-ci devait avoir lieu du 12 mars à la fin du mois d'octobre 2018.

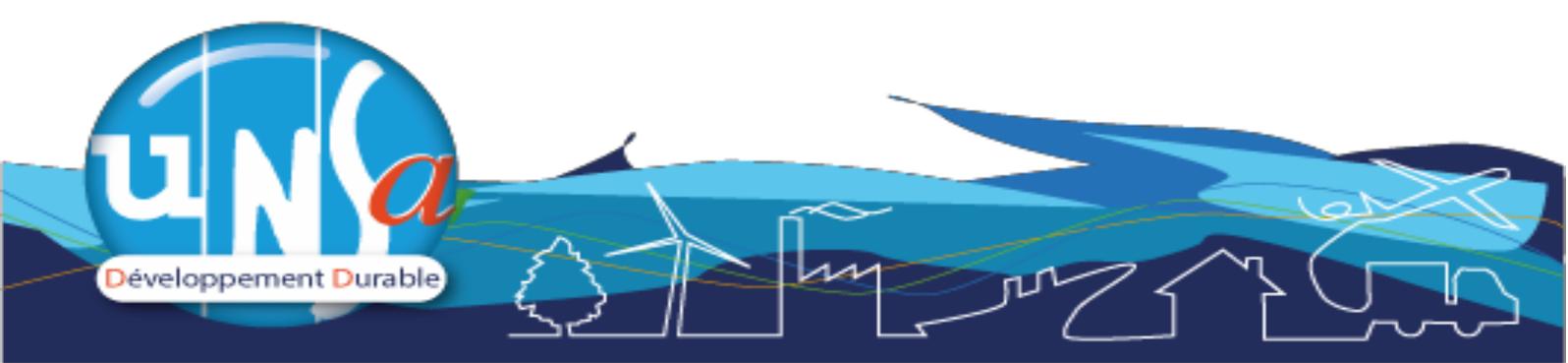
"Concertation sur la fonction publique : le calendrier et la méthode dévoilés aux organisations syndicales". La Gazette des communes, le 6 mars 2018.

« *Le lundi 5 mars, le programme de concertation multilatérale entre le gouvernement, les représentants des agents publics et leurs employeurs a été présenté devant les cinq syndicats (CFDT, UNSA, CFTC, FSU, FA-FP) qui ont décidé de ne pas mener la politique de la chaise vide. Cette concertation devrait débuter à compter du 12 mars 2018 et s'étaler par thématiques et en fonctionnant par groupes de travail, jusqu'à la fin octobre 2018. Un document de travail, que la Gazette s'est procuré, propose l'organisation de cette concertation.* »

[http://www.lagazettedescommunes.com/552883/concertation-sur-la-fonction-publique-le-calendrier-et-la-methode-devoiles-aux-organisations-syndicales/#utm\\_source=quotidien](http://www.lagazettedescommunes.com/552883/concertation-sur-la-fonction-publique-le-calendrier-et-la-methode-devoiles-aux-organisations-syndicales/#utm_source=quotidien)

**Le 22 mars 2018**, appel à mobilisation par l'intersyndicale. Mais le gouvernement ne s'est pas le moins du monde montré intimidé :

- « Mobilisation syndicale du 22 mars : une réunion de négociations... pour la forme. » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 19 mars 2018. « *Sans surprise la rencontre entre les sept organisations syndicales de la fonction publique ayant déposé un préavis de grève pour le 22 mars et le secrétaire d'Etat à la fonction publique, Olivier Dussopt n'a pas fait bouger les lignes.* »  
[http://www.lagazettedescommunes.com/555390/mobilisation-syndicale-du-22-mars-une-reunion-de-negociations-avec-le-gouvernement-pour-la-forme/#utm\\_source=quotidien](http://www.lagazettedescommunes.com/555390/mobilisation-syndicale-du-22-mars-une-reunion-de-negociations-avec-le-gouvernement-pour-la-forme/#utm_source=quotidien)
- « Le nombre de grévistes en baisse dans la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 22 mars 2018. « *Selon le ministère de l'Action et des Comptes Publics, les taux de participation à la grève du 22 mars s'élevaient*

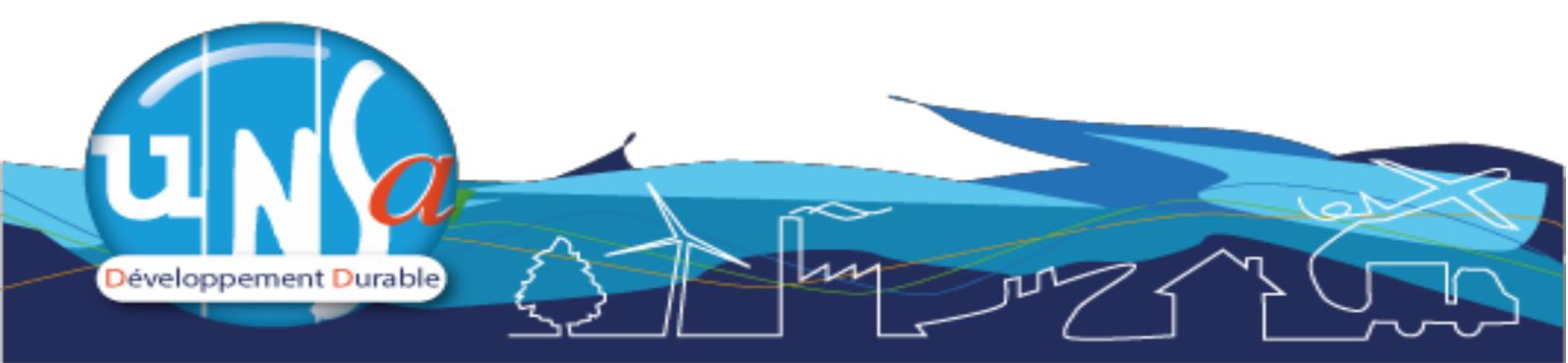


à 12,80% dans la fonction publique d'État et à 8,11% dans la territoriale. Des chiffres inférieurs à ceux de la journée d'action du 10 octobre 2017. Seule la fonction publique hospitalière accuse un niveau de participation supérieur avec 10,9%. L'automne dernier, l'ensemble des organisations syndicales du secteur public avait appelé à la mobilisation. Ce 22 mars, elles n'étaient que 7 sur 9. Selon un premier décompte de la CGT, plus de 500 000 personnes auraient par ailleurs battu le pavé dont 40 000 à Paris. »

- « Réforme de la fonction publique : le gouvernement droit dans ses bottes. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 28 mars 2018. « *La nouvelle mouture du document précisant la concertation à venir sur la réforme du cadre statutaire des agents publics est quasi similaire à sa première version. Le gouvernement a simplement consenti à expurger l'expression de "performance individuelle et collective", sans pour autant renier le fond. Certains représentants du personnel menacent de claquer la porte.* »
- « Réforme de la fonction publique : le gouvernement reste inflexible. » Claire Boulland - La Gazette des communes, le 30 mars 2018. « *Les syndicats espéraient un nouveau scénario. Ils disent avoir assisté à une simple nouvelle mise en scène. Jeudi 29 mars, le gouvernement leur a proposé un programme de réforme de la fonction publique inchangé malgré toutes leurs remarques. Une troisième mouture doit leur être transmise ce vendredi, mais plus personne ne croit à un rebondissement.* »  
<http://www.lagazettedescommunes.com/557501/reforme-de-la-fonction-publique-le-gouvernement-reste-inflexible/>

Par la suite, les OS n'ont eu de cesse de dénoncer les orientations prises par le gouvernement dès le début de la concertation :

- « Le détail de l'ultime document d'orientation sur la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 3 avril 2018. « *La troisième version du document d'orientation précisant les modalités de la concertation à venir sur la réforme du cadre statutaire des agents publics sera présentée aux représentants du personnel mercredi 4 avril. Un item relatif au recrutement des agents titulaires a été intégré.* »
- « Front syndical uni contre la réforme à venir de la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 4 avril 2018. « *Face au refus du gouvernement de modifier le fond du "document d'orientation" sur la réforme du cadre statutaire des agents publics, les 9 syndicats de fonctionnaires ont tous symboliquement claqué la porte de la réunion de présentation de la troisième version de ce document, mercredi 4 avril.* »



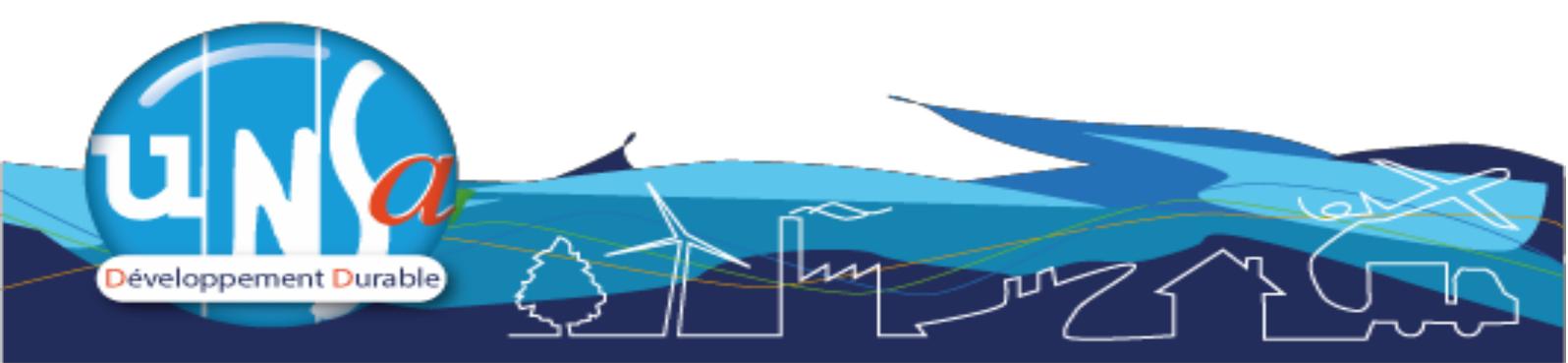
- « Fonction publique : la concertation s'engagera le 9 avril. » Benoît Floc'h - Le Monde, le 5 avril 2018. « *Le gouvernement a défini le cadre de la discussion. Les syndicats, en désaccord, pourraient faire faux bond. La concertation dans la fonction publique s'engagera peu ou prou sur les bases définies par le gouvernement. Mais avec quels syndicats de l'autre côté de la table ? Une réunion, mercredi 4 avril, avec le secrétaire d'État chargé des négociations, Olivier Dussopt, devrait mettre un terme à la première phase, ouverte le 1er février : les pourparlers sur le document de cadrage de la concertation.* » <http://abonnes.lemonde.fr/les-articles-du-monde/180405.html>

**Le 18 avril 2018**, un groupe de travail est monté à l'Assemblée Nationale. Composé de 21 membres (18 députés LREM, 3 Modem) issus de 8 commissions, il se donne pour mission de soumettre d'ici un an des propositions au gouvernement pour accompagner la réforme de la fonction publique, tout en restant dans l'optique de voir supprimer 120 000 postes d'ici 2022.

- « Action publique 2022 sur la fonction publique: mais où en est-on ? » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 25 avril 2018. « *Alors que le rapport des experts du comité action publique 2022 (CAP22) se fait attendre, un certain nombre d'acteurs ont formulé des propositions ces dernières semaines. En particulier sur la fonction publique, pour laquelle la réforme a été lancée par le gouvernement le 1er février. Un groupe de réflexion vient aussi de se former à l'Assemblée nationale.* » <http://www.lagazettedescommunes.com/>

**Le 22 mai 2018**, une seconde mobilisation intersyndicale a lieu :

- « Fonctionnaires : nouvelle journée de mobilisation le 22 mai » Le Figaro économie, le 10 avril 2018. « *Comme pour la dernière journée de mobilisation, le 22 mars, les sept syndicats de la fonction publique dénoncent le projet de réforme du gouvernement et appellent à défendre leur pouvoir d'achat.* » <http://www.lefigaro.fr/social/2018/04/10/20011-20180410ARTFIG00089-fonctionnaires-vers-une-nouvelle-journee-de-greve-en-mai.php>
- « L'UNSA Fonction Publique déplore une posture fermée et univoque du gouvernement » site Internet de l'UNSA Développement Durable, le 16 avril 2018. « *Après avoir écouté attentivement le Président de la République et noté son silence sur la Fonction publique, l'UNSA Fonction Publique regrette que celui-ci n'envisage les services publics que sous l'angle d'un fardeau budgétaire alors qu'ils constituent le socle de la solidarité républicaine, réduisent significativement les inégalités sociales via les redistributions qu'ils opèrent et renforcent la cohésion sociale. [...] Après une vaste consultation de l'ensemble de ses composantes, dans le respect du principe de l'autonomie qui l'anime, l'UNSA Fonction Publique appelle tous les agents publics à se mobiliser massivement, y compris en faisant grève, le 22 mai 2018.* » <http://www.unsa-developpement-durable.fr/index.php/divers/item/11111-l-uns-fonction-publique-deplo-re-une-posture-fermee-et-univoque-du-gouvernement>

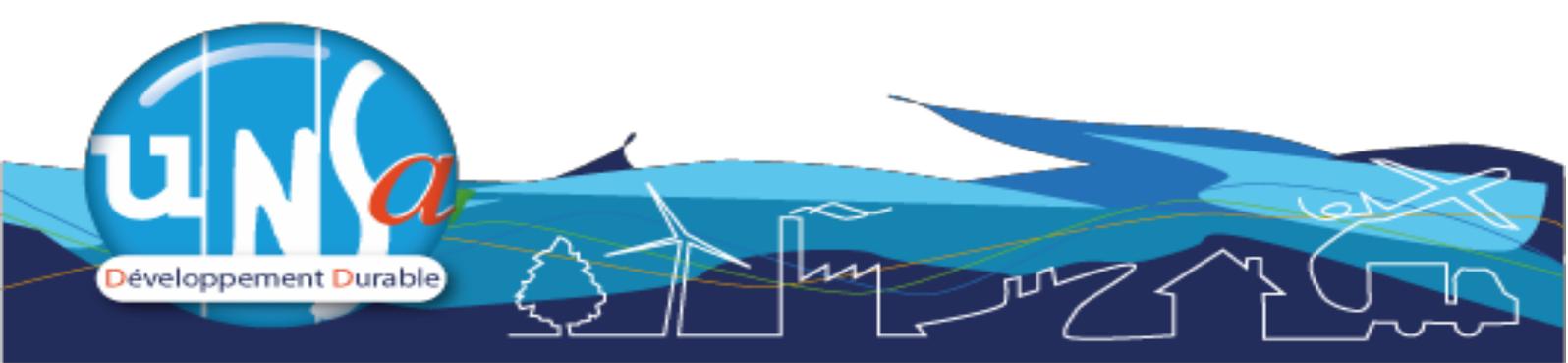


Mais en **juin 2018**, le gouvernement reste toujours décidé à faire fi d'un dialogue social respectueux :

- « Fonctionnaires : sept syndicats réclament à Édouard Philippe un dialogue social « respectueux ». Weka-actualité, le 12 juin 2018. *« Sept syndicats de la fonction publique ont écrit lundi 11 juin au Premier Ministre Édouard Philippe afin de réclamer un dialogue social « respectueux », notamment dans le cadre de la concertation en cours. « L'absence de prise en compte des interventions et demandes des organisations syndicales, même lorsque celles-ci sont unanimes, pose un problème de fond sur la conception du dialogue social menée actuellement », ont écrit la CGT, l'UNSA, la FSU, Solidaires, la CFTC, la CFE-CGC et la FA, soit sept des neuf syndicats représentatifs de la fonction publique. »* <https://www.weka.fr/>
- « Les syndicats de fonctionnaires exaspérés par les réunions “pour rien”. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 14 juin 2018. *« Après la séance de travail du 13 juin sur les modalités d'un recours accru aux contractuels, les organisations syndicales de la fonction publique ont dénoncé une “parodie” de dialogue. Elles regrettent de n'avoir toujours pas connaissance des pistes précises envisagées par l'exécutif et s'interrogent même sur l'utilité de leur participation aux réunions prévues dans le cadre de la concertation sur la réforme de la fonction publique. »*
- « Nouvelles crispations sur l'avenir des instances de dialogue social de la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 15 juin 2018. *« Basé sur une différenciation selon l'importance des effectifs et les catégories d'employeurs, le troisième scénario d'évolution envisagé par l'exécutif pour l'articulation des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est lui aussi vivement rejeté par les organisations syndicales de fonctionnaires. »*

La déception syndicale reste de mise en **juillet 2018**, au moment même de la fuite dans la presse du rapport du comité Action Publique 2022 :

- « Concertation fonction publique : les syndicats « déçus » après un premier point d'étape. » Weka-actualisé, le 19 juillet 2018. *« Les syndicats de fonctionnaires sont sortis mercredi 18 juillet globalement déçus d'un premier point d'étape de la concertation pour « refonder le contrat social avec les agents publics », après plus de trois mois de discussions portant sur les contractuels et la simplification du dialogue social. »* <https://www.weka.fr/>
- « Chantiers « dialogue social » et « contractuels » : où en est-on ? » Claire Boulland - La gazette des communes, le 19 juillet 2018. *« Le cap reste le même. Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge de la fonction publique, l'a reconfirmé à l'occasion d'un point d'étape, mercredi 18 juillet. Une nouvelle instance devrait bien être créée à partir des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Et pour*



*aider les employeurs à faire face à leurs besoins temporaires, des "contrats de mission" ou "de projet" pourraient voir le jour. »*

<http://www.lagazettedescommunes.com/>

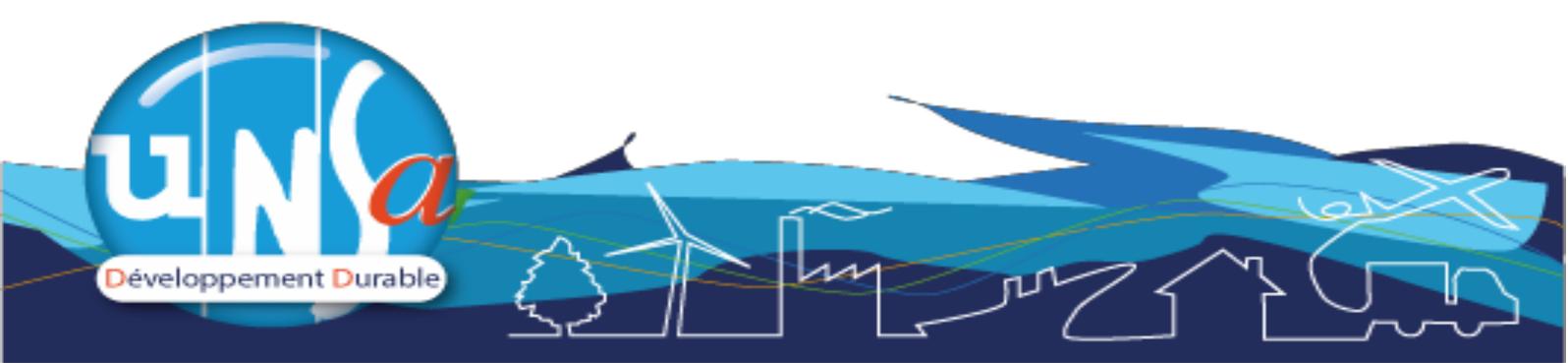
**Septembre 2018** : la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, votée durant l'été, a fait l'objet d'une saisine du Conseil Constitutionnel par plus de 60 députés et plus de 60 sénateurs, concernant les articles 111, 112 et 113 de cette loi qui portaient sur l'ouverture aux contractuels de certains emplois de direction des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Le Conseil constitutionnel, par une [décision n° 2018-769 du 4 septembre 2018 publiée au JO du 6 septembre 2018](#), fait bon accueil de ce recours : *"Introduites en première lecture, les dispositions des articles 111, 112 et 113 ne présentent pas de lien, même indirect, avec celles qui figuraient dans le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale. Adoptées selon une procédure contraire à la Constitution, elles lui sont donc contraires"* (points 69, 70 et 71 de la décision). Le gouvernement, pugnace dans sa volonté "d'assouplir" le statut de la fonction publique en voulant son accès plus ouvert aux contractuels, a glissé ces dispositions dans la loi en tentant de faire croire que c'était là, l'une des facettes de la facilitation du régime juridique des disponibilités pour les fonctionnaires, notamment pour les mobilités entre public et privé. Mais cela n'a pas échappé au Conseil Constitutionnel, qui n'a vu dans la méthode d'introduction de ces 3 articles, qu'un "cavalier législatif" interdit par la Constitution :

- « Le Conseil Constitutionnel retoque l'ouverture de la haute administration aux contractuels. » Pierre Laberrondo - Acteurs publics, le 5 septembre 2018. *« L'une des dispositions de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, ouvrant le statut de certains emplois de direction des fonctions publiques de l'État, de la territoriale et de l'hospitalière, a été censurée par les sages de la Rue de Montpensier car jugée sans lien avec le texte initial du gouvernement. Un désaveu pour l'exécutif. »*
- « Ouverture aux contractuels : malgré la censure, le gouvernement ne renonce pas. » Bastien Scordia - acteurs publics, le 6 septembre 2018. *« Censuré par le Conseil Constitutionnel, l'objectif d'ouverture des postes d'encadrement de la fonction publique est "évidemment" maintenu, indique le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt. »*

Ce qui n'empêche pas le futur projet de loi de se préciser de plus en plus :

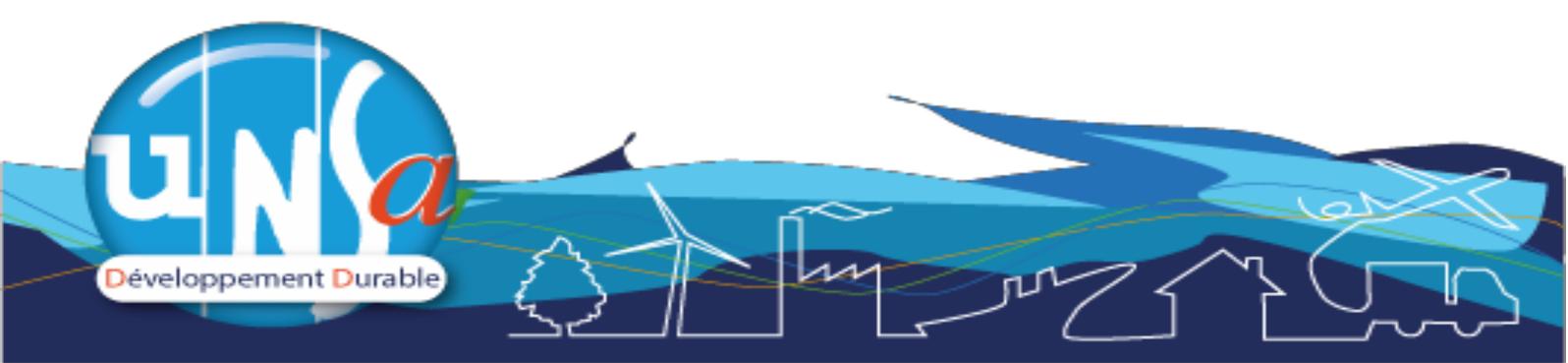
- « Contractuels, rémunérations, temps de travail... Olivier Dussopt, sans tabou ! » Claire Boulland - La Gazette des communes, le 26 septembre 2018. *« Les mesures à engager pour réformer la fonction publique se précisent côté gouvernement. Le secrétaire d'Etat qui portera le projet de loi au premier semestre 2019 était présent à "Innova'ter", événement organisé par la Gazette des communes, pour préciser et défendre des positions ... qu'il juge résolument innovantes. »*

<http://www.lagazettedescommunes.com/>



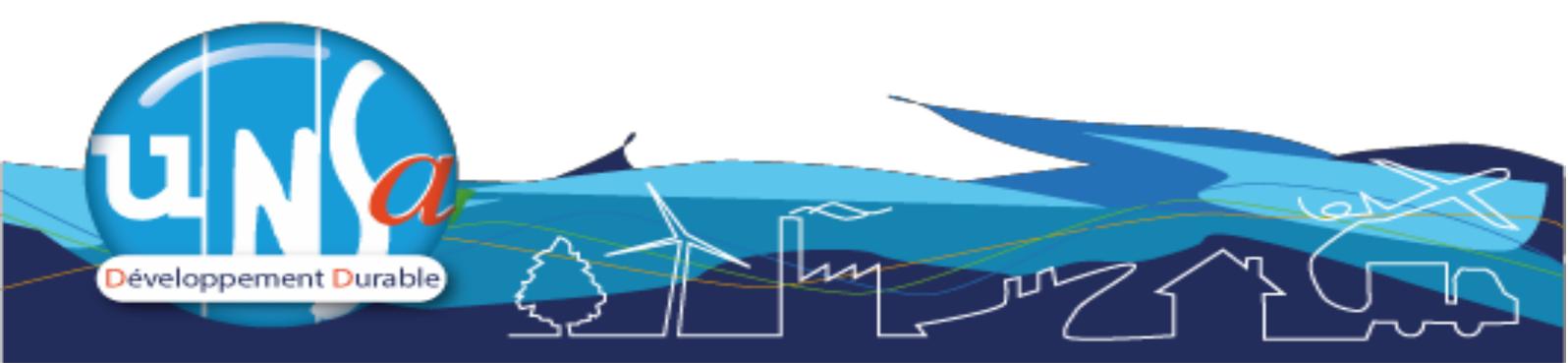
**Le 22 octobre 2018**, dans le cadre de la concertation avec les OS, 2 scénarios sont présentés aux OS par la DGAFP concernant le chantier rémunération au mérite. En résumé, le 1er scénario consiste à renforcer la prise en compte du mérite et poursuivre "la simplification des régimes indemnitaires" (ex. : le CIA deviendrait un "bonus annuel universel", désindexation de l'indemnitaire sur le point d'indice afin qu'il soit "davantage fondé sur l'expertise") ; le 2nd scénario envisage de ralentir le passage d'échelon pour "réinjecter de la masse salariale dans les régimes indemnitaires variables des corps" (l'UNSA Fonction Publique a d'ailleurs souligné à ce propos que cela consistait en une remise en cause du PPCR et des grilles indiciaires qui en sont issues).  
Ce qui a provoqué une vive colère, partiellement entendue :

- « Développement de la rémunération au mérite : la pilule ne passe pas chez les syndicats. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 23 octobre 2018. *« Les représentants du personnel ont vivement critiqué les scénarios du gouvernement en vue d'augmenter la part de la rémunération au mérite dans la fonction publique. Le dialogue social reste toujours aussi bouché entre les organisations syndicales et l'exécutif. »*
- « L'exécutif tempore sur la rémunération au mérite dans la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 26 octobre 2018. *« L'hypothèse d'un allongement des carrières pour financer les régimes indemnitaires variables des corps ne devrait pas figurer dans le futur projet de loi de réforme de la fonction publique. Les organisations syndicales y voyaient une remise en cause du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). L'autre scénario avancé par l'exécutif n'a pas pour autant leurs faveurs... »*
- « Rémunération : l'État veut rendre obligatoire les primes qui récompensent le mérite. » Weka-actualité, le 6 novembre 2018. *« Dans le cadre de la concertation visant à refonder le contrat social avec les agents publics, le ministère de l'Action et des Comptes Publics propose dans un récent document de travail différents scénarios possibles pour l'évolution des rémunérations des agents publics. »*  
<https://www.weka.fr/actualite/remuneration/article/remuneration-letat-veut-rendre-obligatoire-les-primas-qui-recompensent-le-merite-72623/>
- « La prime au mérite : une fausse bonne idée ? » [efe.fr](http://efe.fr), le 19 novembre 2018. *« La grande réforme du secteur public, attendue au premier semestre 2019, ne cesse de faire parler d'elle. Le 24 octobre dernier, le gouvernement réitérait ses velléités en faveur d'une individualisation des rémunérations des agents publics malgré les vagues de contestations des syndicats. Ce sont, cette fois les primes au mérite qui créent des émules : quelles sont ces collectivités qui s'y risquent ? »* <https://fonction-publique-grh.efe.fr/>



**Le 29 octobre 2018**, organisation du 2ème CITP, confirmant les annonces faites lors du 1er CITP du 1er février notamment, quant aux 4 axes de la loi de transformation de la fonction publique (que le gouvernement compte toujours faire adopter au 1er semestre 2019). Annonce aussi de nouveautés à venir, comme "l'agence nationale des mobilités et des reconversions" et comme le fonds d'accompagnement interministériel dédié aux ressources humaines (de 50 millions d'euros) :

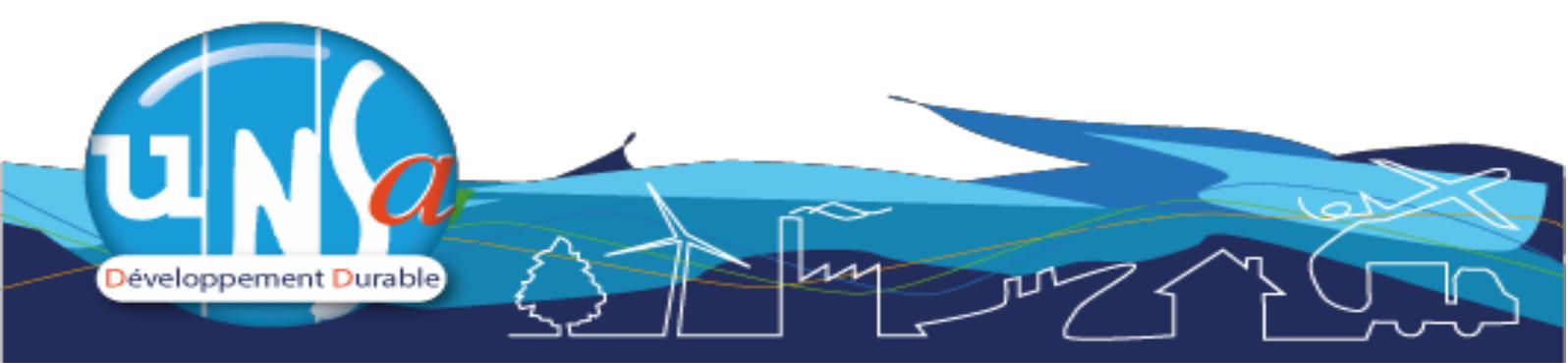
- « Les mesures qu'il faut retenir du comité interministériel de la transformation publique. » Pierre Laberrondo - Acteurs publics, le 29 octobre 2018. *« Agence de reconversion, fonds interministériel d'accompagnement RH, série de démarches en ligne, recueil des avis des citoyens sur les services publics... Lors du comité interministériel de la transformation publique (CITP), lundi 29 octobre, le gouvernement a annoncé une série de mesures concernant l'action publique. Peu de nouveautés néanmoins. »*
- « Dématérialisation, rémunération des fonctionnaires... la réforme de l'Etat dévoilée. » Benoît Floc'h - Le Monde, le 29 octobre 2018. *« Le gouvernement reprend la main sur la réforme de l'Etat. Lundi 29 octobre, le Premier Ministre Edouard Philippe a donné « la vision » de l'exécutif en matière de transformation des services publics. »* <https://abonnes.lemonde.fr/>
- « Réforme de l'Etat : comment chaque ministère devra la mettre en œuvre. » Benoît Floc'h - Le Monde, le 29 octobre 2018. *« A l'occasion du comité interministériel de lundi 29 octobre, les feuilles de route assignées à chaque ministère devaient être publiées. Elles dessinent en réalité un véritable programme de gouvernement en listant les réformes à conduire dans tous les secteurs de l'action publique, et pas uniquement en ce qui concerne la réforme de l'Etat stricto sensu. »* <https://abonnes.lemonde.fr/>
- « Gérald Darmanin perturbe le message sur la transformation de l'action publique. » Claire Boulland et Delphine Gerbeau - La Gazette des communes, le 29 octobre 2018. *« Le second comité interministériel de la transformation publique s'est tenu le 29 octobre, en présence de la quasi-totalité des membres du gouvernement. Le Premier Ministre Edouard Philippe a détaillé sa stratégie pour la modernisation de l'Etat, déclinée en une feuille de route pour chaque ministère, et une série de mesures transversales. Alors que juste la veille, certains propos sur la fonction publique de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, ont suscité, à nouveau, inquiétudes et incompréhension des organisations syndicales. »* <https://www.lagazettedescommunes.com/>



- «Fonctions publiques - Un projet de loi en 2019, pour quelle fonction publique ?» Hélène Pauliat - La Semaine juridique administrations et collectivités territoriales, le 12 novembre 2018, pp. 2-4. *« Le deuxième comité interministériel pour la transformation publique s'est tenu le 29 octobre 2018. Les ambitions du Gouvernement paraissent claires, mais ont du mal à se traduire dans les actes. Ainsi le comité insiste-t-il sur le fait que « Les agents publics partagent des valeurs communes : ils ont un attachement très fort à la notion de service public, font preuve d'un engagement marqué et constant dans la réalisation de leurs missions et accordent une place très importante à la qualité du service rendu aux usagers. Cependant, la succession des réformes de l'État depuis 20 ans les a parfois conduits à perdre de vue le sens de leurs missions ». Reste à déterminer si les perspectives sont de nature à les conforter dans l'approche de leurs fonctions.»*

**Le 30 octobre 2018**, un point d'étape sur la concertation est organisé. L'occasion pour le gouvernement de réaffirmer son intention d'élargir le recours aux contractuels dans la fonction publique :

- « Fonction publique : le gouvernement vise une adoption de la loi au premier semestre 2019. » Bastien Scordia - Acteurs publics le 30 octobre 2018. *« À l'occasion d'un point d'étape de la concertation sur la réforme de la fonction publique, mardi 30 octobre, le secrétaire d'État Olivier Dussopt a rappelé le souhait du gouvernement d'étendre "largement les cas de recours" au contrat dans la fonction publique. L'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires n'est "pas remise en cause", a-t-il néanmoins tempéré. »*
- « Réforme de la fonction publique : le gouvernement reste inflexible. » Claire Boulland - La Gazette des communes, le 30 octobre 2018. *« Le fossé continue de se creuser entre les syndicats de la fonction publique et le gouvernement. Le second point d'étape sur la refondation du contrat social avec les agents publics leur a donné le sentiment, à l'approche des élections professionnelles du 6 décembre, d'être "pris en otage" et de "faire l'objet de chantage". » <https://www.lagazettedescommunes.com/>*
- « Fonction publique : le gouvernement vise une adoption de la loi au premier semestre 2019. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 30 octobre 2018. *« À l'occasion d'un point d'étape de la concertation sur la réforme de la fonction publique, mardi 30 octobre, le secrétaire d'État Olivier Dussopt a rappelé le souhait du gouvernement d'étendre "largement les cas de recours" au contrat dans la fonction publique. L'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires n'est "pas remise en cause", a-t-il néanmoins tempéré. »*



**Novembre 2018** : le gouvernement affirme toujours vouloir faire adopter la loi de transformation de la fonction publique au 1er semestre 2019. Si les principes sont connus, il reste flou sur les détails, et n'est toujours pas décidé à instaurer un dialogue social de qualité :

- « Fonction publique : une “concertation” mais pas de “négociation”, rappelle le gouvernement. » Pierre Laberrondo - Acteurs publics, le 13 novembre 2018. *« Tout en visant une adoption au premier semestre 2019, l'exécutif macronien entretient le flou sur le calendrier précis de la réforme de la fonction publique et, en creux, sur les marges de discussions avec les syndicats, assez critiques sur les mesures. “Nous restons dans le cadre d'une concertation”, a rappelé le secrétaire d'État Olivier Dussopt le 13 novembre. »*

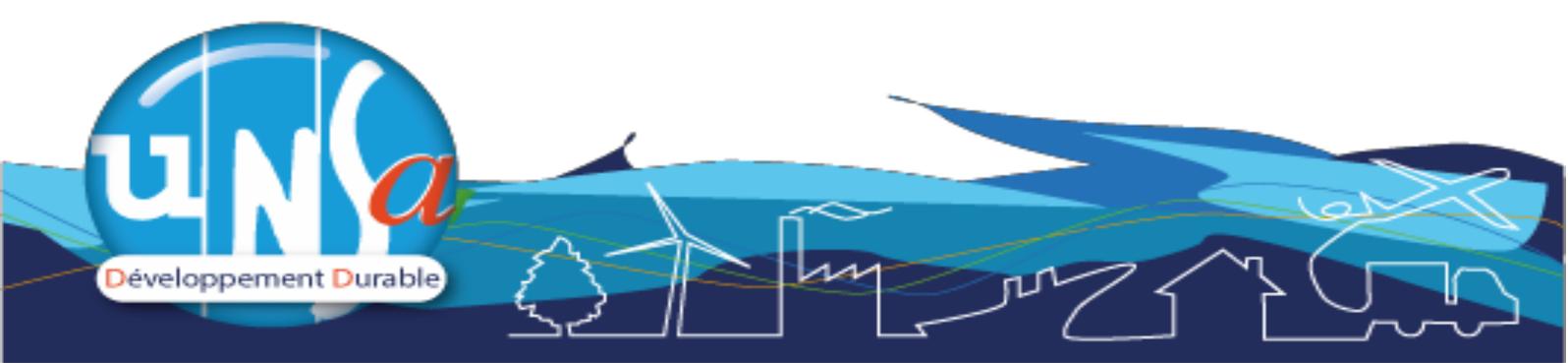
**Le 6 décembre 2018**, les élections professionnelles ont eu lieu dans la fonction publique. Pendant ce temps, le projet de loi de transformation de la fonction publique a continué de s'écrire :

- « L'avis de la CAP pour les mutations des agents de l'État sauterait dans le projet de loi “fonction publique”. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 12 décembre 2018. *« Priorité locale d'affectation, congé de transition professionnelle, mise à disposition, mais aussi disparition du rôle des commissions administratives paritaires (CAP) sur les décisions de mutation... De premières versions du projet de loi de réforme de la fonction publique, en circulation à Bercy et qu'Acteurs publics s'est procurées, détaillent les pistes envisagées pour revoir les dispositifs d'accompagnement des mobilités et transitions professionnelles des agents publics de l'État. »*

**En janvier 2019**, les organisations syndicales ont commencé l'année en proposant de bonnes résolutions au gouvernement quant à la suspension du projet de loi, mais Gérard Darmanin et Olivier Dussopt tiennent fermement le volant et, surtout, la clé de contact de leur rouleau-compresseur :

- « Réforme de la fonction publique : peu importe le débat national ? » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 16 janvier 2019. *« Alors que le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics, Olivier Dussopt, souhaite que le projet de loi sur la réforme de la fonction publique soit voté par le Parlement « d'ici l'été », huit organisations syndicales demandent « la suspension du projet de loi et des processus engagés sur la réforme de l'État » pour cause de grand débat national « où il sera notamment question de la réorganisation de l'État et des services publics ».*

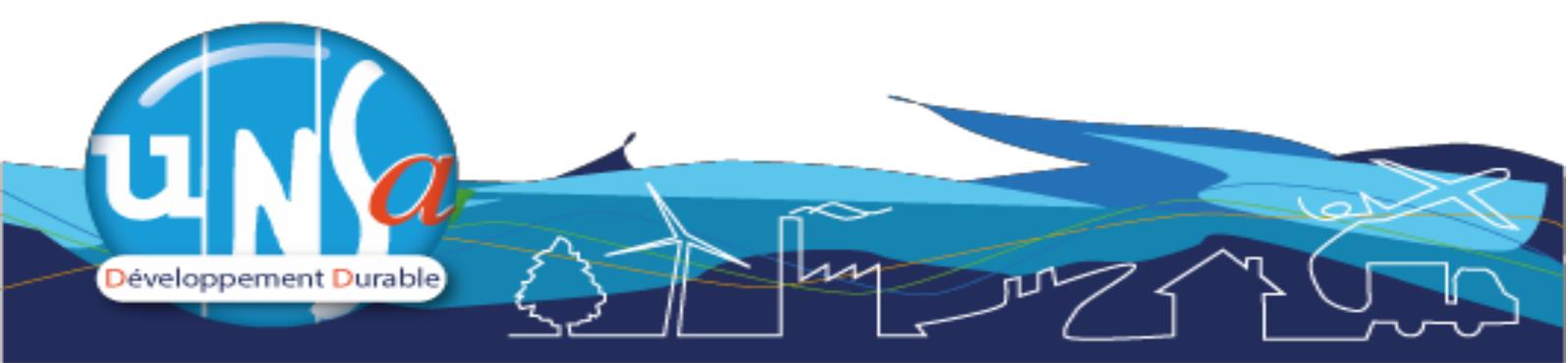
<https://www.lagazettedescommunes.com/601776/reforme-de-la-fonction-publique-peu-importe-le-grand-debat-national/>



- « Les syndicats réclament (en vain) la suspension de la réforme de la fonction publique » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 16/01/2019. « *Dans un communiqué commun, mardi 15 janvier, 8 des 9 organisations syndicales de fonctionnaires ont demandé au gouvernement de “suspendre” le projet de loi de réforme de la fonction publique et les “processus engagés sur la réforme de l’État”. Une éventualité exclue par le gouvernement.* »
- « Face aux doutes internes, Darmanin reste ferme sur le calendrier de la réforme de la fonction publique » Bastien Scordia – Acteurs publics, le 21 janvier 2019. « *Alors que des interrogations se sont exprimées au sein de l’exécutif, le ministre de l’Action et des Comptes Publics a estimé dimanche 20 janvier qu’il ne fallait pas reporter la réforme de la fonction publique. « Ce n’est pas une réforme contre les fonctionnaires mais pour les agents publics », a-t-il indiqué. Les syndicats sont reçus en bilatérales cette semaine.* »
- « L’exécutif veut faire voter la réforme de la fonction publique avant l’été. » Leïla de Comarmond - Les Echos, le 22 janvier 2019. « *Le secrétaire d’Etat à la Fonction publique, Olivier Dussopt, reçoit les syndicats de fonctionnaires cette semaine. Le projet de loi devrait être déposé à l’issue du grand débat national, avec pour objectif de boucler le dossier « avant l’été ».*  
<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0600563710734-lexecutif-veut-faire-voter-la-reforme-de-la-fonction-publique-avant-lete-2238474.php>

Quelques concessions voient le jour à l'issue des réunions bilatérales entre le ministère de l'action et des comptes publics et les syndicats : notamment, le projet de loi ne touchera pas à la structure de nos rémunérations (part indiciaire et part indemnitaire). Du moins pour l'instant, compte tenu de la réforme des retraites qui viendra ensuite (le sujet est donc loin d'être clos !). En attendant la présentation de l'avant-projet de loi aux organisations syndicales, du moins est-on informés que le projet de loi sera présenté au Conseil des Ministres du 27 mars 2019 :

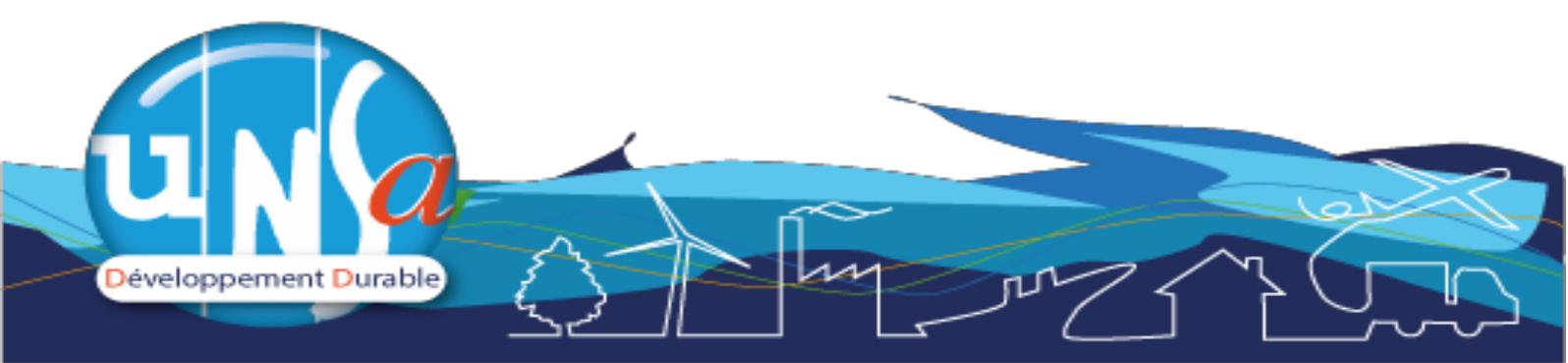
- « Calendrier, concessions : la réforme de la fonction publique se précise » Bastien Scordia – Acteurs publics, le 24 janvier 2019. « *Le projet de loi de réforme de la fonction publique sera à l’ordre du jour du Conseil des ministres du 27 mars. En amont, un avant-projet de loi sera présenté au sein des instances représentatives du secteur public. Des concessions sont faites par l’exécutif sur les rémunérations et le dialogue social* ».
- « Réforme de la fonction publique : après le grand débat national ! » Bénédicte Rallu et Jean-Marc Joannès - La Gazette des communes, le 24 janvier 2019. « *Il y a encore quelques jours, Olivier Dussopt, le secrétaire d’Etat auprès du ministre de l’Action et des Comptes Publics, indiquait que la réforme de la fonction publique serait adoptée « d’ici l’été ». Mais pour tenir le délai tout en tenant compte officiellement du Grand débat, le 23 janvier, le gouvernement a repoussé la présentation du projet de loi au 27 mars. Le contenu évolue aussi, puisque le chantier de la rémunération sera en partie traité dans la réforme des retraites.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>



- « Le gouvernement prêt à lâcher (un peu) de lest aux fonctionnaires. » Cécile Crouzel - Le Figaro, le 24 janvier 2019. « *Après la crise des « gilets jaunes », l'exécutif est enclin à accéder à quelques revendications de la CFDT. Mais la réforme de la fonction publique sera maintenue.* »  
<http://www.lefigaro.fr/social/2019/01/24/20011-20190124ARTFIG00010-le-gouvernement-pret-a-lacher-un-peu-de-lest-aux-fonctionnaires.php>

**Le 13 février 2019**, l'avant-projet de loi est présenté aux syndicats lors du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) :

- « Ce qu'il faut attendre de la réforme de la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 11 février 2019. « *Les "orientations" du projet de loi de réforme du cadre statutaire des agents publics seront officiellement présentées aux partenaires sociaux mercredi 13 février. Les grands axes d'évolution sont néanmoins d'ores et déjà connus. Tour d'horizon des pistes de réforme avancées depuis février 2018 et le lancement de la concertation sur la réforme de la fonction publique.* »
- « Les syndicats interpellent Edouard Philippe. » Leïla de Comarmond - Les Echos, le 12 février 2019. « *Alors que le projet doit leur être présenté ce mercredi 13, huit des neuf fédérations de la fonction publique ont écrit au Premier Ministre pour lui demander de suspendre la réforme, le temps du grand débat.* »  
<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0600680336307-reforme-de-la-fonction-publique-les-syndicats-interpellent-edouard-philippe-2244173.php>
- « Conférence de presse de l'intersyndicale Fonction Publique. » IDCiTé, le 13 février 2019.  
[https://www.idcite.com/Conference-de-presse-de-l-intersyndicale-Fonction-Publique\\_a39674.html](https://www.idcite.com/Conference-de-presse-de-l-intersyndicale-Fonction-Publique_a39674.html)
- « Présentation du projet de loi de transformation de la fonction publique au Conseil commun de la fonction publique. » le portail de la Fonction publique, le 13 février 2019. « *M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, a présenté, ce jour, le projet de loi de transformation de la fonction publique aux représentants des organisations syndicales et des employeurs publics lors du Conseil commun de la fonction publique (CCFP).* »  
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/presentation-projet-de-loi-de-transformation-de-la-fonction-publique-au-conseil-commun-de-la-fonction-publique>



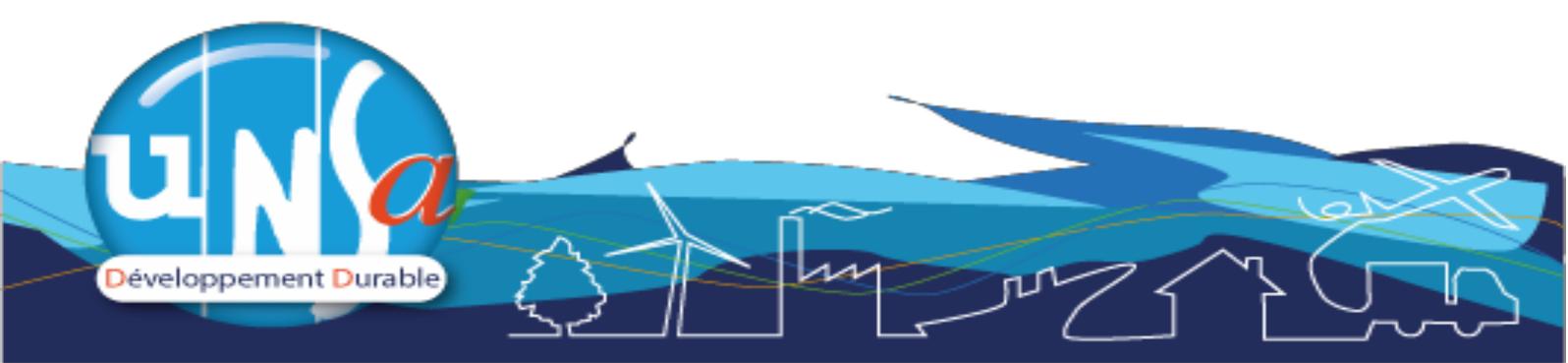
- « Fonction publique : les 11 mesures que l'exécutif veut faire passer par ordonnances. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 14 février 2019. « *Place de la négociation dans la fonction publique, participation des employeurs à la protection sociale complémentaire de leurs agents, réforme de l'organisation et du fonctionnement des instances médicales, rapprochement des établissements publics et des services de formation des agents... Voilà certains des sujets sur lesquels le gouvernement veut passer par ordonnances. Une démarche toujours autant critiquée.* »
- « Réforme de la fonction publique : Dussopt n'exclut pas des aménagements. » Leïla de Comarmond - Les Echos, le 13 février 2019. « *Sept des neuf fédérations de fonctionnaires ont quitté avant la fin, la réunion où le secrétaire d'Etat à la fonction publique, Olivier Dussopt, a présenté ce mercredi le projet de réforme de la fonction publique. Olivier Dussopt a appelé les syndicats à faire des propositions d'amendements.* » <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0600693180315-reforme-de-la-fonction-publique-dussopt-nexclut-pas-des-amenagements-2244602.php>

A défaut d'avoir été entendues par le gouvernement sur leur souhait de suspension du projet de loi, les organisations syndicales réunies en intersyndicale prévoient de ralentir au maximum la procédure d'adoption du texte. Les propositions de types de mobilisation sont plurielles : déclarations communes, interventions de parlementaires, rejet commun du projet en CSFPT, en CSFPH et en CSFPE, et naturellement en CCFP, boycott de ces instances... :

- « Réforme de la fonction publique : les syndicats préparent leur riposte. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 19 février 2019 « *Pour peser sur le calendrier prévu pour le projet de loi de réforme de la fonction publique, l'intersyndicale a convenu, mardi 19 février, de stratégies d'actions communes dans les semaines à venir.* »

A ce stade, l'avant-projet de loi est composé de 33 articles.

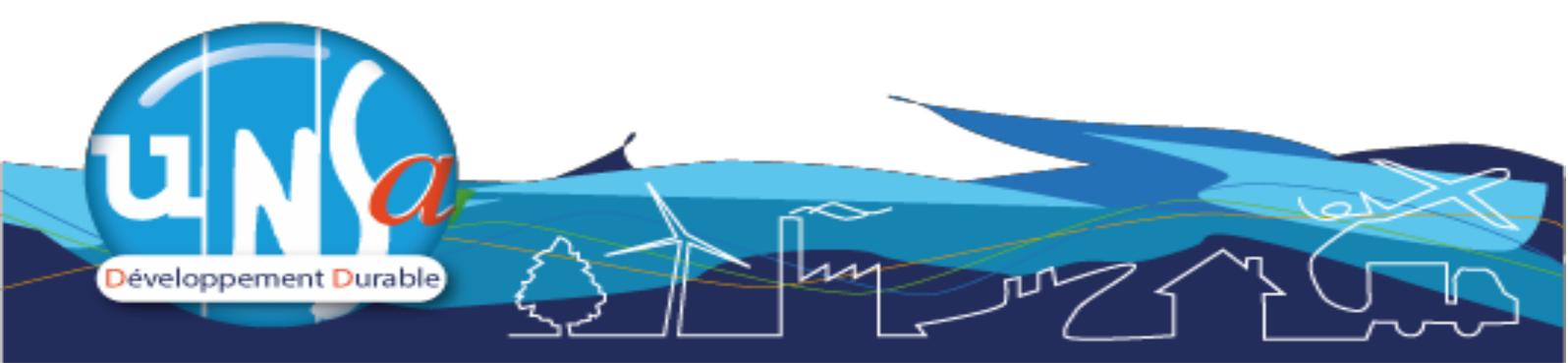
- « Mutations, avancements, promotions : comment les agents devront contester les décisions. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 15 février 2019. « *Le projet de loi de réforme de la fonction publique réduit drastiquement le rôle consultatif des commissions administratives paritaires (CAP) sur les décisions relatives à la carrière des agents. Cette instance deviendrait une structure d'appel pour les cas les plus litigieux. Avant tout recours contentieux, les agents devront obligatoirement formuler un recours administratif préalable.* »
- « Fonction publique : le détail du nouveau cadre de contrôle des pantoufleurs. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 21 février 2019. « *Responsabilisation des administrations, recentrage de la Commission de déontologie sur les cas les plus sensibles, création d'un contrôle du rétropantouflage, nouvelles sanctions... Les dispositions relatives au cadre déontologique des agents publics sont nombreuses dans le projet de loi de réforme de la fonction publique. Passage en revue.* »



- « Ce qui va changer pour les agents publics avec les ruptures conventionnelles. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 22 février 2019. « *Pour "favoriser la mixité des carrières publiques et privées", le projet de loi de réforme de la fonction publique institue un dispositif de rupture conventionnelle ouvrant droit au versement d'une indemnité. Il s'appliquera aux contractuels des trois versants et, à titre expérimental, aux fonctionnaires de l'État et de l'hospitalière. Le régime d'auto-assurance chômage sera aussi élargi.* »
- « Élargissement du recours aux contractuels : le gouvernement reste mystérieux sur le nombre de postes visés. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 26 février 2019. « *Un épais brouillard plane sur les impacts potentiels de l'élargissement du recours aux contractuels prévu par le projet de loi de réforme de la fonction publique. Le gouvernement se refuse à donner tout objectif quantitatif. Les observateurs, eux, doutent d'un véritable raz-de-marée.* »
- « Primorecrutement des contractuels en CDI : lame de fond ou révolution de pacotille ? » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 7 mars 2019. « *En plus d'élargir les possibilités de recours aux contractuels dans le secteur public, le gouvernement souhaite, dans le cadre du projet de loi de réforme de la fonction publique, étendre le primorecrutement en CDI des agents de l'État. Une mesure qui doit encore faire ses preuves et que les ministères doivent s'approprier.* »

**Le 27 février 2019**, présentation prévue du projet de loi au CSFPT. Olivier Dussopt accepte de ralentir un tout petit peu son pas de charge de la réforme : initialement, la date limite de dépôt des amendements des OS était fixée au 22 février (soit à peine 7 jours ouvrés après la présentation du texte au CCFP) et a été reculée. Mais ce CSFPT a été boycotté par toutes les OS, sauf par la CFDT. Faute de quorum, il est reconvoqué à une date ultérieure :

- « Olivier Dussopt s'explique devant les agents publics. » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 26 février 2019. « *Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics a, le 22 février, présenté à une centaine d'agents publics le projet de loi fonction publique. Collectivités libres de déployer le Rifseep sans dépendre de l'Etat, protection sociale complémentaire, contractuels, concours..., les échanges ont balayé les sujets au-delà du texte qui sera débattu au Parlement. Avec quelques précisions à la clé.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Fonction publique : l'exécutif lâche du lest mais compte tenir son calendrier. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 27 février 2019. « *Le gouvernement vient de donner suite à la demande des organisations syndicales et des employeurs de la territoriale. Un délai supplémentaire leur est accordé pour déposer des amendements sur le projet de loi de réforme de la fonction publique. Pour autant, l'exécutif compte bien tenir son calendrier et présenter son projet de loi fin mars-début avril.* »



- « Réforme de la fonction publique : la réponse du Premier Ministre aux syndicats » Acteurs publics. « Dans une lettre datée du 27 février, le Premier Ministre Édouard Philippe a répondu aux 8 syndicats de fonctionnaires (hors FO) qui réclamaient dans un courrier du 7 février la suspension du projet de loi de réforme de la fonction publique et des processus engagés sur la réforme de l'État. Dans sa réponse, le chef du gouvernement indique notamment que le projet de texte "a vocation à s'enrichir" dans le cadre des consultations en cours dans les conseils supérieurs de la fonction publique. "Soyez assurés que vos propositions seront instruites avec la plus grande attention", dit-il aux syndicats. » La réponse du Premier Ministre à la CFDT (mais les 8 OS ont reçu le même courrier) :

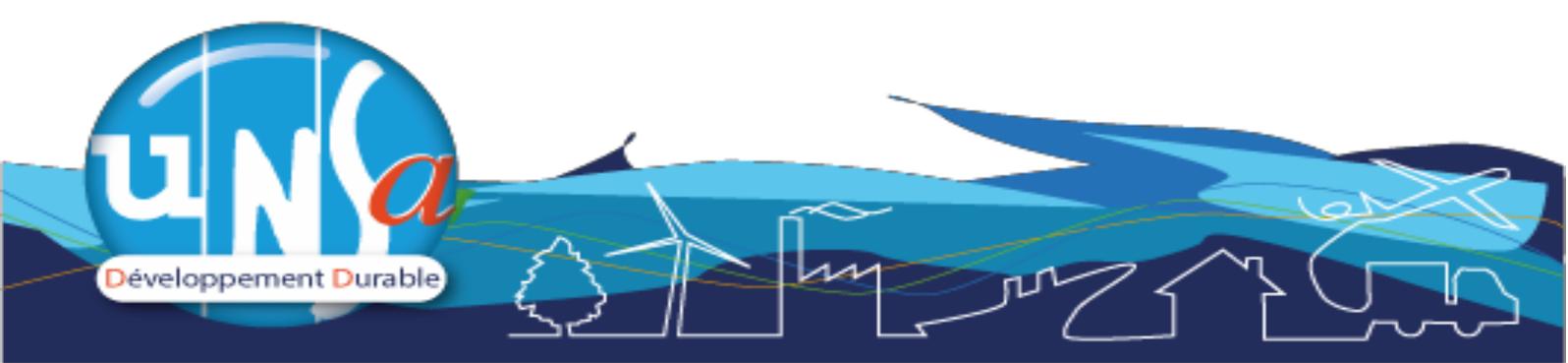
[https://www.cfdt-ufetam.org/download.php?file=wp-content/uploads/2019/03/lettre\\_premier\\_ministre\\_27-02-19.pdf](https://www.cfdt-ufetam.org/download.php?file=wp-content/uploads/2019/03/lettre_premier_ministre_27-02-19.pdf)

**Le 4 mars 2019**, présentation prévue du projet de loi au CSFPH (dépôt des amendements possible jusqu'au 4 mars). Mais ce CSFPH a été boycotté par toutes les OS, sauf par la CFDT. Faute de quorum, il est reconvoqué à une date ultérieure.

**Le 5 mars 2019**, présentation prévue du projet de loi au CSFPE (dépôt des amendements possible jusqu'au 23 février). Mais ce CSFPE a été boycotté par toutes les OS, sauf par la CFDT. Faute de quorum, il est reconvoqué à une date ultérieure.

**Le 6 mars 2019**, présentation prévue du projet de loi au CCFP (dépôt des amendements possible jusqu'au 1er mars 2019). En raison du boycott par toutes les OS, sauf par la CFDT, la séance est également reconvoquée ultérieurement :

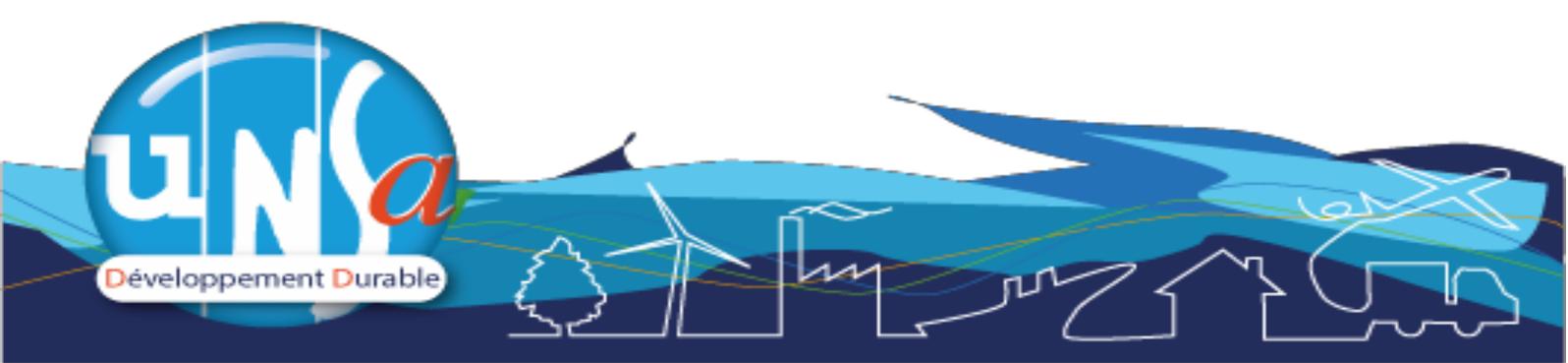
- « Projet de loi "Fonction publique" : les syndicats pratiquent la chaise vide pour marquer le coup. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 6 mars 2019; « Mercredi 6 mars, 8 des 9 syndicats de fonctionnaires ont refusé de siéger au Conseil Commun de la Fonction Publique, où devait être examiné le projet de loi de réforme du cadre statutaire des agents publics. Une nouvelle séance doit être reconvoquée. S'ils nourrissent peu d'espoir dans la capacité d'inflexion du gouvernement, les représentants du personnel ne comptent pas pour autant relâcher la pression. »
- « La stratégie de la CFDT sur la réforme de la fonction publique fait jaser. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 8 mars 2019. « Dans le cadre du processus de consultation sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, la stratégie de la CFDT, seule organisation à avoir siégé dans les instances, fait parler d'elle dans le milieu syndical. Les spéculations vont même bon train sur un potentiel accord entre cette dernière et le gouvernement pour un ajustement du texte. Ce que la CFDT réfute. »
- « Place de la négociation, contractuels... Les premiers amendements de l'exécutif sur le projet de loi "Fonction publique" » Bastien Scordia - Acteurs publics le 11 mars 2019. « L'exécutif va proposer la modification de plusieurs dispositions du texte lors de son examen par les instances consultatives de la fonction publique. Tour d'horizon des premiers amendements déposés. »



- « Ce que les syndicats veulent modifier dans le projet de loi “Fonction publique”.  
» Bastien Scordia - Acteurs publics, le 12 mars 2019. « Retrait pur et simple du texte, suppression d’articles ou modifications de certaines dispositions... Plus de 200 amendements ont été déposés par les syndicats sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, en vue du Conseil Commun de la Fonction Publique du vendredi 15 mars. Tour d’horizon de leurs propositions. »

L'étude d'impact du projet de loi est dévoilée : elle est très imprécise. Sur l'IDV, elle présente un bilan de 745 agents publics bénéficiaires de l'IDV en 2017 (c'est dire si le dispositif n'était jusque là pas attractif !). L'étude prévoit 1500 bénéficiaires de cette IDV en 2020, puis 2000 l'année suivante, puis 2500 l'année d'après, et calcule en conséquence l'impact sur le montant à verser de l'aide au retour à l'emploi pour ces agents. *“le coût cumulé entre 2020 et 2022 de 157,9 millions d’euros sera plus que compensé par l’économie pérenne de masse salariale générée par les départs des agents” dit l’étude*, tout en admettant que le nombre de démissions, notamment par rupture conventionnelle, est impossible à estimer. Mais pour le reste, cette étude est loin d'être significative ! Elle ne s'avance sur... rien, en réalité. Elle annonce un objectif de suppression de 2054 CHSCT dans la fonction publique de l'État, mais aucune donnée n'est disponible, quant au nombre de mandats syndicaux concernés. Pour la réduction du nombre de CAP, l'administration table sur un gain de temps et de nombre de réunions, dont les conséquences financières sont difficilement chiffrables là encore (tout au plus estime-t-on à une dizaine d'ETPT par DRH ministérielle et, sous toutes réserves, 40 000 € bruts par ministère tirés des économies de représentation des agents par les représentants du personnel). Le recrutement de contractuels devrait concerner 1 800 emplois de direction dans la FPE ; mais la DGAFP ne parvient pas à estimer le nombre de candidatures du secteur privé que cette ouverture va drainer, ni si des prestataires privés seront à solliciter par marchés publics pour traiter leurs CV, et encore moins le coût de l'opération... Les gains "certains" issus des contrats de mission ne sont pas évalués, parce qu'en fait "ça va dépendre"... L'impact de l'embauche de contractuels dérogatoire, sur des emplois permanents, n'est pas quantifiable précisément, faute d'objectif clairement affiché ("ça dépend", oui, encore...) ; et pareil pour tous les sujets, qu'il s'agisse de la mise en place de nouvelles sanctions disciplinaires dans la FPE, du pantouflage et du rétropantouflage, de la portabilité du CDI inter-versants de la fonction publique, du dispositif de la rupture conventionnelle et d'extension du régime d'auto-assurance-chômage, du détachement d'office de l'agent frappé d'externalisation de ses missions, ou de l'égalité femmes-hommes. Seul l'accompagnement des restructurations est à peu près évalué dans la FPE à un surcoût de 2,14 millions € sur les budgets de fonctionnement ministériels et à 12,7 millions en masse salariale. Bref, cette étude d'impact ressemble à une méchante blague :

- « Le gouvernement mise sur 2 500 démissions d’agents de l’État en 2022 pour cause de restructurations. » Pierre Laberrondo - Acteurs publics, le 12 mars 2019. « *Dans l’étude d’impact annexée au projet de loi fonction publique, qu’Acteurs publics s’est procurée, le gouvernement a réalisé des prévisions sur les départs volontaires dans le cadre de restructurations.* »



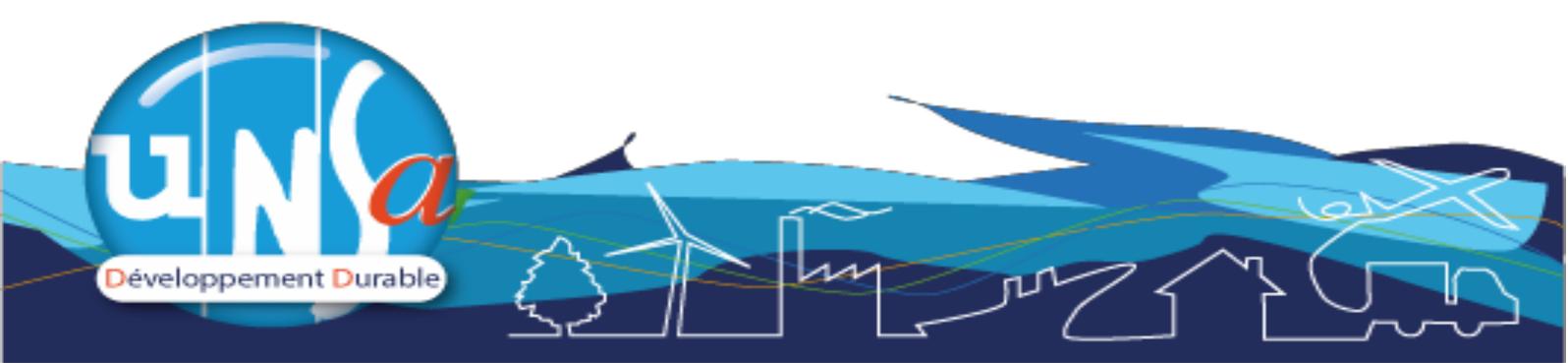
- « L'étude d'impact du projet de loi "Fonction publique" reste beaucoup dans le flou. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 21 mars 2019. *« Révision du périmètre et des missions des instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, harmonisation du temps de travail, accompagnement des agents concernés par des restructurations... Acteurs publics s'est procuré l'étude d'impact du projet de loi sur la réforme de la fonction publique, étude souvent lacunaire. Passage au crible des estimations gouvernementales. »*

**Le 13 mars 2019**, le CSFPH est reconvoqué.

**Le 14 mars 2019**, le CSFPE est reconvoqué. Le gouvernement a déposé 1 amendement au texte (précisions sur l'élargissement du primorecrutement en CDI), l'UNSA en a déposé une dizaine, la CFDT en a déposé 6, tout comme la CFE-CGC.

**Le 15 mars 2019**, le CCFP est reconvoqué. La séance dure plus de 14 heures, une vingtaine d'amendements sont acceptés par le gouvernement sur les 250 déposés par les OS. Sur ceux-ci on compte : 98 de l'UNSA, 94 de la CFDT, 10 de la CFTC, 7 de CFE-CGC, 1 de Solidaires (demandant le retrait du projet de loi), et 1 de la FA-FP (demandant le retrait du projet de loi également) + 27 de la coordination des employeurs territoriaux, 9 des employeurs hospitaliers et 4 du Gouvernement. Mais le projet de loi reçoit une unanimité de votes "contre" :

- « Ce qui va être modifié dans le projet de loi "Fonction publique". » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 18 mars 2019. *« Élargissement léger des compétences de la nouvelle instance issue de la fusion des comités techniques et d'hygiène, encadrement de la durée des contrats de "mission", extension à la territoriale du dispositif de rupture conventionnelle, renforcement des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes... Acteurs publics passe en revue les quelques aménagements du projet de loi acceptés par le gouvernement lors du Conseil Commun de la Fonction Publique, le 15 mars. »*
- « Opposition unanime des syndicats au projet de loi "Fonction publique". » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 18 mars 2019. *« Lors du conseil commun de la fonction publique, vendredi 15 mars, l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre le projet de loi de réforme de la fonction publique. En cause : le fond du texte, perçu par certains comme une remise en cause du statut, mais aussi la forme et la manière avec laquelle les discussions ont été menées. Des actions devraient être prochainement organisées. »*
- « Réforme de la fonction publique : dernière ligne droite avant le Conseil d'Etat. » Leïla de Comarmond - Les Echos, le 15 mars 2019. *« Le conseil supérieur commun de la fonction publique examine ce vendredi le projet de réforme de la fonction publique qui sera présenté au Conseil des ministres le 27 mars. »* <https://www.lesechos.fr>



- « Projet de loi fonction publique : ça part mal ! » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 18 mars 2019. « *En Conseil commun de la fonction publique, les organisations syndicales ont à l'unanimité rejeté le texte le 15 mars... après plus de quatorze heures de débats ! Les représentants des employeurs territoriaux, eux, se sont abstenus. Lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale qui se prononçait à son tour ce 18 mars, les syndicats ont également voté contre à l'unanimité. Les employeurs ont exprimé leurs nuances.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>

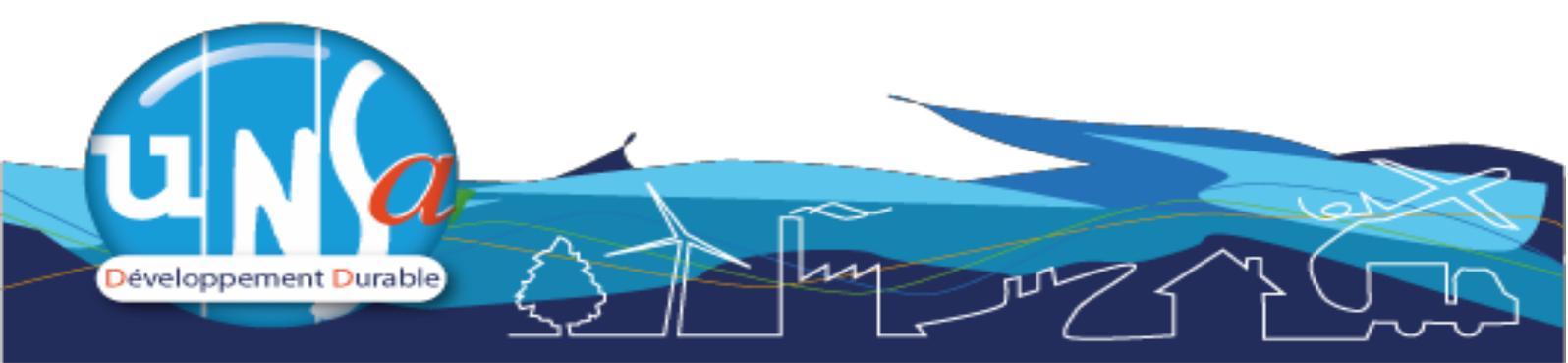
**Le 18 mars 2019**, le CSFPT est reconvoqué.

**Le 19 mars 2019** : examen du projet de loi par le Conseil d'État.

- « Satisfecit global du Conseil d'État sur la réforme de la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 27 mars 2019. « *Dans son avis sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, publié mercredi 27 mars, le Palais-Royal salue dans son ensemble les mesures prévues par le gouvernement.* »
- « Le Conseil d'État valide la transformation de la fonction publique. » Weka-actualité, le 8 avril 2019. « *Dans un avis du 21 mars n° 397088, la Haute juridiction émet un avis sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, édité le 21 mars 2019. Le Conseil d'État relève que le texte ne remet pas en cause les grands principes qui gouvernent la fonction publique, qu'il est porteur d'importantes réformes, mais note plusieurs inconvénients. Ainsi, il émet plusieurs réserves et invite notamment le gouvernement à passer par la voie réglementaire pour certaines dispositions.* » <https://www.weka.fr/>
- Avis sur un projet de loi de transformation de la fonction publique - le portail du Conseil d'État, le 27 mars 2019.  
<http://www.conseil-etat.fr/http://www.conseil-etat.fr/Decision...>

**Le 27 mars 2019**, outre la présentation du projet de loi en Conseil des Ministres (qui comprend maintenant 36 articles), l'intersyndicale appelle à une mobilisation :

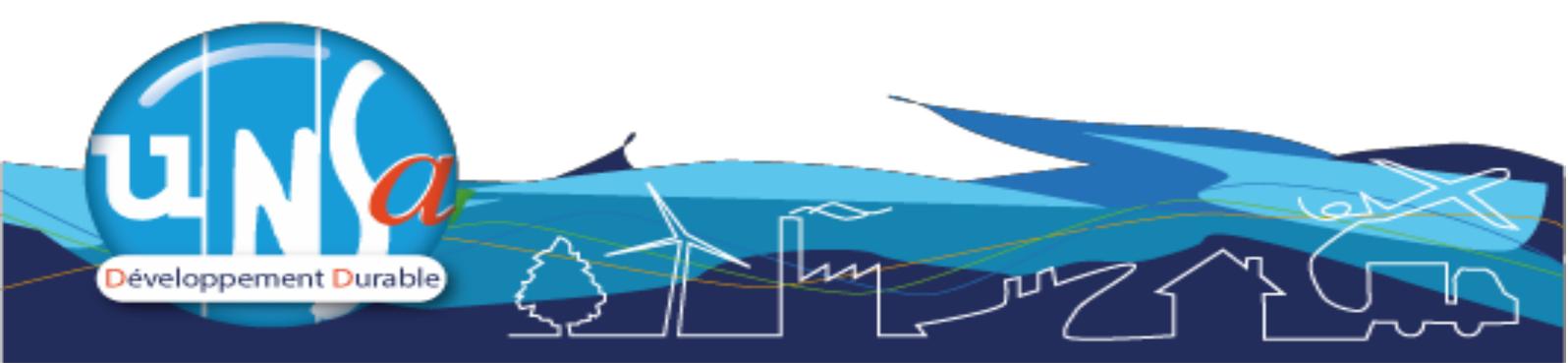
- « Les modifications apportées au projet de loi sur la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 28 mars 2019. « *Présenté en Conseil des ministres mercredi 27 mars, le projet de loi de réforme du cadre statutaire des agents publics a subi quelques modifications au regard du texte présenté aux représentants du personnel et des employeurs mi-février. Le fruit de l'examen du texte par les instances consultatives. Passage en revue des différences entre les deux moutures.* »
- « Préoccupés, les encadrants se préparent à la réforme de la fonction publique. » Claire Boulland - La Gazette des communes, le 8 avril 2019, p. 28. « *La réforme étant sur les rails, le doute s'empare des managers dans leur capacité à mobiliser les équipes.* »



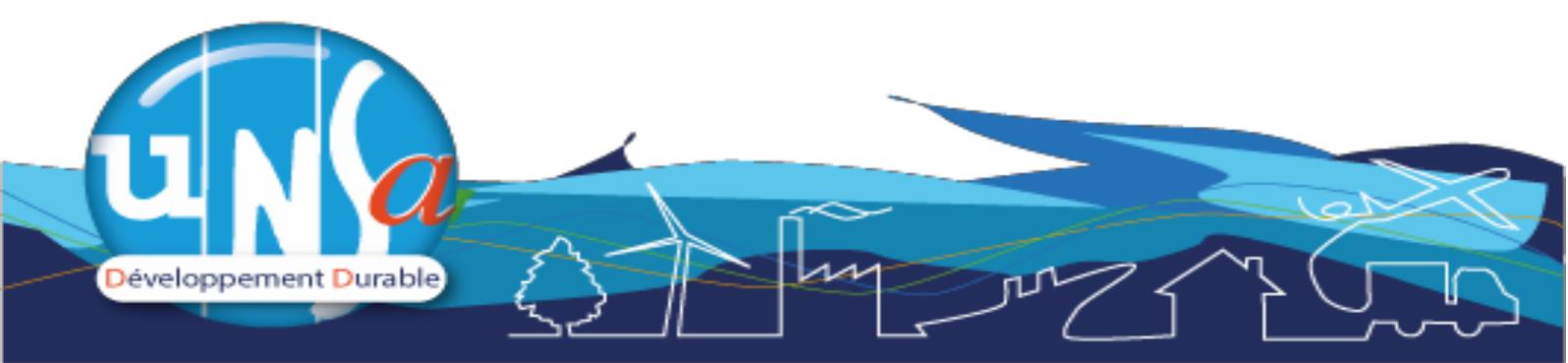
- « L'État ouvre grand la porte aux contractuels. » Claire Boulland - La Gazette des communes, le 15 avril 2019. « *Suite du feuilleton sur le projet de loi devant transformer la fonction publique, avec le recours élargi aux contractuels.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Projet de loi fonction publique : des syndicats appellent à la mobilisation le 27 mars et le 9 mai. » Claire Boulland - La Gazette des communes, le 20 mars 2019. « *"Attention, ce n'est qu'un début !" Sept syndicats de la fonction publique (CFTC, CFE-CGC, CGT, FA-FP, FSU, Solidaires et l'Unsa fonction publique) alertent les agents sur les "dangers" du projet de loi de transformation de la fonction publique. Et appellent à la mobilisation le 27 mars et le 9 mai.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>

Le projet de loi est donc sur le point d'entamer sa phase parlementaire. Au pas de course, bien entendu : 1 seule lecture par l'Assemblée Nationale, puis 1 seule par le Sénat (contre 2 par chambre dans le cas de la procédure normale d'examen des projets et propositions de loi) :

- Le texte tel que déposé à l'Assemblée Nationale : [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/transformation\\_fonction\\_publicque?etape=15-AN1-DEPOT](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/transformation_fonction_publicque?etape=15-AN1-DEPOT)
- « Réforme de la fonction publique : place au débat parlementaire ! » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 28 mars 2019. « *Le projet de loi de transformation de la fonction publique, présenté en conseil des ministres le 27 mars et déposé à l'Assemblée nationale le jour-même, comporte 36 articles. Trois de plus que dans la version initiale du 13 février. Le Conseil d'Etat valide globalement le projet et l'articulation entre statut de la fonction publique et ouverture aux contractuels. Les réactions sont mitigées.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « L'exécutif engage la procédure accélérée sur le projet de loi "Fonction publique". » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 28 mars 2019. « *Le gouvernement a décidé d'abréger la discussion parlementaire sur le projet de loi de réforme du cadre statutaire des agents publics, qui ne fera donc l'objet que d'une seule lecture par chambre. Ses objectifs : une adoption du texte avant l'été et une mise en œuvre de la plupart des mesures au 1er janvier 2020.* »
- « Le gouvernement veut cadrer l'examen du texte "Fonction publique" au Parlement. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 1er avril 2019. « *Lors du débat parlementaire sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, "notre objectif est d'éviter d'avoir une multiplication d'articles qui traiteraient de tels corps ou de tels cadres d'emploi", a expliqué le secrétaire d'État Olivier Dussopt vendredi 29 mars. Faute de quoi, estime-t-il, l'objectif d'une transformation globale du cadre statutaire tomberait à l'eau.* »



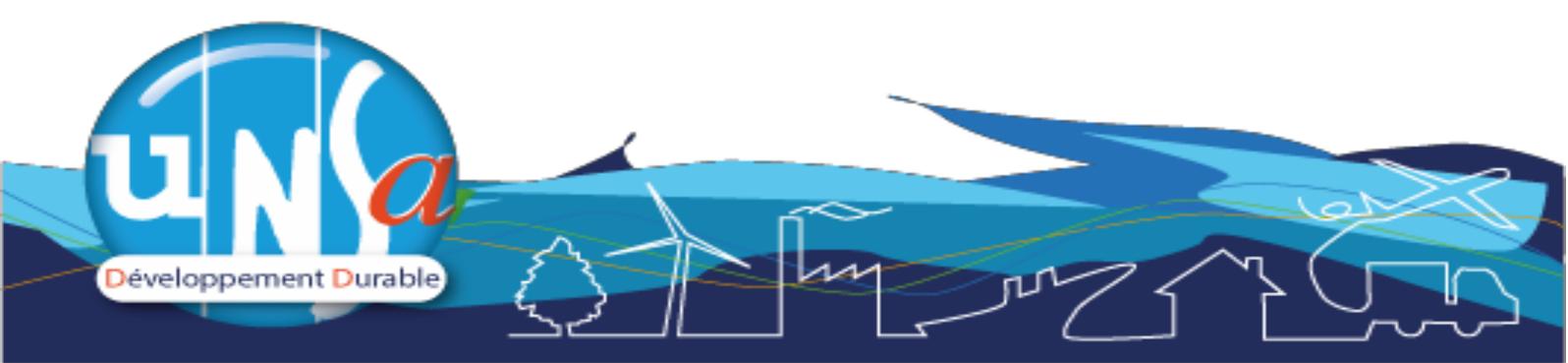
- « Fonction publique : les députés reprennent la réforme. » Louis Gohin - La Gazette des communes, le 10 avril 2019. « La commission des lois de l'Assemblée Nationale a auditionné Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics, ce mercredi 10 avril sur le projet de loi devant transformer la fonction publique. Les députés ont jusqu'au 29 avril pour déposer leurs amendements. »  
<https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Projet de loi "Fonction publique" : petits signes d'ouverture de l'exécutif en direction du Parlement. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 10 avril 2019. « *Contenu des ordonnances, transparence des rémunérations des fonctionnaires les mieux payés, cadre déontologique, cas de la haute fonction publique, temps de travail... Lors de son audition par les députés de la commission des lois, mercredi 10 avril, le secrétaire d'État Olivier Dussopt est revenu sur les sujets sur lesquels le gouvernement se dit prêt à discuter à l'occasion de l'examen parlementaire du projet de réforme de la fonction publique.* »
- « Réforme de la fonction publique : "ouvert" à des amendements, Olivier Dussopt tente de rassurer. » Thomas Beurey - Localtis, le 11 avril 2019. « *Auditionné le 10 avril à l'Assemblée Nationale, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics s'est dit favorable à l'introduction dans le projet de loi de transformation de la fonction publique de plusieurs dispositions défendues par les députés, notamment concernant la prévention des conflits d'intérêts et l'ouverture à la diversité. Face à des députés de gauche réfractaires au recours accru aux contractuels, il a, en partie, précisé les modalités qui encadreront les procédures de recrutement de ces agents.* »  
<https://www.banquedesterritoires.fr/>
- « Une boîte à outils qui va permettre la réorganisation de la fonction publique » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 23 avril 2019. « *Alors que le projet de loi fonction publique entame le 2 mai son examen en commission des lois, la députée LREM de l'Isère Emilie Chalas, rapporteure du texte, revient sur les sujets clés qu'elle défendra lors du débat dans l'hémicycle.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « La réforme de la fonction publique fait le pari du droit souple. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 11 avril 2019. « *Dans le cadre du projet de loi sur la fonction publique, le gouvernement prévoit d'accompagner la réforme des instruments de dialogue social (la réduction des compétences des commissions administratives paritaires notamment) par la mise en place de lignes directrices de gestion par les employeurs. Cette démarche, qui s'inscrit dans un contexte de développement du droit dit souple, doit malgré tout encore faire ses preuves. Sans quoi, estime le Conseil d'État, les rigidités de gestion actuelles pourraient resurgir.* »



- « Réforme de la fonction publique : tous les décrets et ordonnances qui devront être pris. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 19 avril 2019. « Après l'adoption du projet de loi de réforme de la fonction publique, plus de 35 décrets et 3 ordonnances devront être pris pour aboutir à une mise en œuvre pleine et entière de ladite réforme. Tour d'horizon de ces textes encore virtuels et de leurs dispositions à forts enjeux. »
- « Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi de transformation de la fonction publique » Laurence Gayte - la Documentation française, avril 2019. « Le présent rapport de la délégation a pour objet d'examiner le projet de loi de transformation de la fonction publique, plus spécifiquement les dispositions figurant dans le chapitre dédié à l'égalité professionnelle. La rapporteure formule 28 recommandations, autour de trois grands axes : renforcer la transparence et l'effectivité de l'égalité professionnelle ; développer les dispositifs de lutte et de prévention des violences ; agir en amont et dans la durée en faveur de l'égalité professionnelle. » <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/>

**Les 2 et 3 mai 2019** débute l'examen du projet de loi à la commission des lois de l'Assemblée Nationale. La rapporteure du texte est la députée LREM Emilie Chalas. 875 amendements sont présentés, et à l'issue de 18h d'études, 179 parmi ceux-ci sont adoptés :

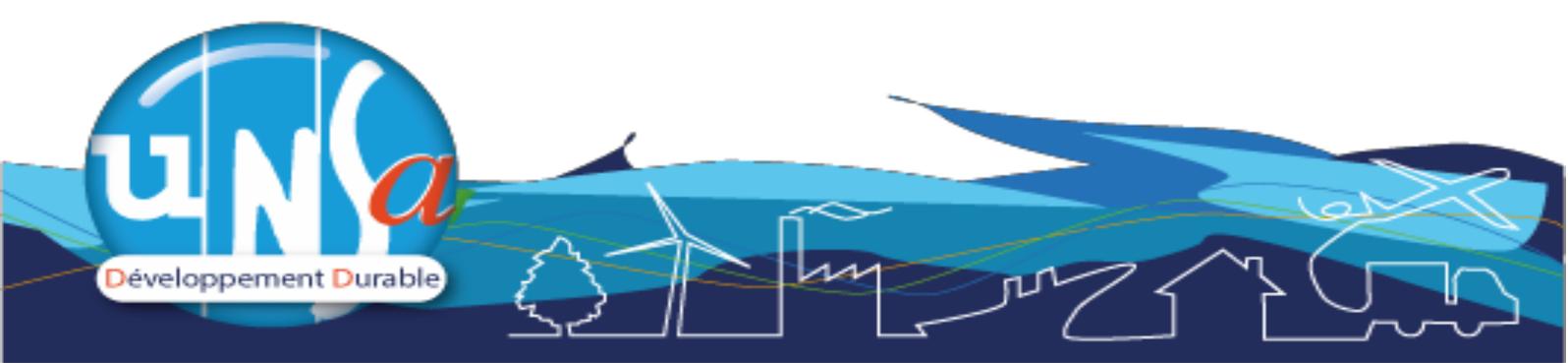
- « Top départ de l'examen parlementaire sur la réforme de la fonction publique.» Bastien Scordia - Acteurs publics, le 29 avril 2019. « *Les députés de la commission des lois de l'Assemblée Nationale examineront dès jeudi 2 mai le projet de loi de réforme du cadre statutaire des agents publics. Les parlementaires de la majorité entendent enrichir ce texte particulièrement contesté par les organisations syndicales.* »
- « Les amendements des députés de la majorité au projet de loi "Fonction Publique". » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 29 avril 2019. « *Passage en revue des principaux amendements déposés par les députés du groupe La République en marche (LREM) au projet de loi de réforme de la fonction publique, qui seront examinés à compter du jeudi 2 mai par la commission des lois de l'Assemblée Nationale. Au menu notamment, la fusion de la Commission de déontologie dans la HATVP, la transparence sur les hautes rémunérations, le renforcement de l'encadrement des ruptures conventionnelles ou encore la mise en place d'une indemnité de fin de contrat pour les contractuels. Au total, 870 amendements seront examinés par la commission des lois. Ils viennent d'être mis en ligne.* »



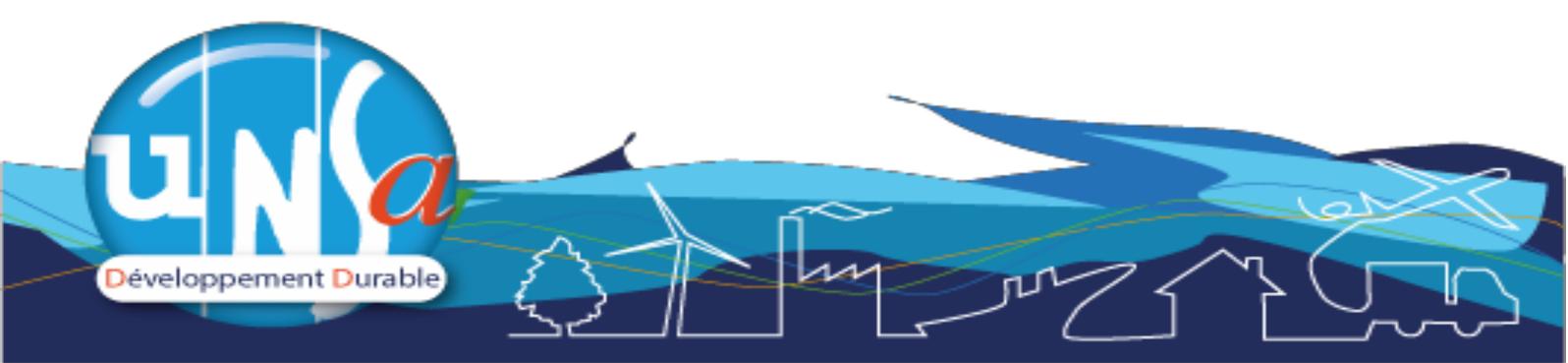
- « Projet de loi “Fonction Publique” : les amendements du gouvernement. » Bastien Scordia – Acteurs publics, le 30 avril 2019. « *Focus sur les amendements du gouvernement déposés sur le projet de loi de réforme du cadre statutaire des agents publics. Récemment, l’exécutif s’est aussi dit ouvert sur un certain nombre de sujets, à propos desquels les députés de la majorité viennent de déposer des amendements.* »
- « Projet de loi “Fonction Publique” : tout ce que les députés ont modifié. » Bastien Scordia – Acteurs publics, le 3 mai 2019. « *Tour d’horizon des amendements adoptés et des engagements pris par le gouvernement à l’occasion de l’examen, débuté le 2 mai, du projet de loi de réforme de la fonction publique par la commission des lois de l’Assemblée Nationale.* »
- « Projet de loi fonction publique : les premiers amendements adoptés. » Nathalie Levray - La Gazette des communes, le 3 mai 2019. « *Egalité professionnelle, télétravail et outils numériques, missions du directeur général contractuel et déontologie sont les principaux points qui ont fait l’objet de débats et d’amendements lors de la première journée d’examen du projet de loi fonction publique par la commission des lois de l’Assemblée Nationale.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/620412/projet-de-loi-fonction-publique-les-premiers-amendements-adoptes/?abo=1>
- « Projet de loi “Fonction publique” : ce qui reste à trancher. » Bastien Scordia – Acteurs publics, le 6 mai 2019. « *Lors de l’examen du texte en commission des lois les 2 et 3 mai, les députés ont adopté 179 amendements. Beaucoup de modifications apportées au texte restent malgré tout à être précisées en séance publique.* »
- L’état d’avancement des travaux : <http://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/79941/887283/version/1/file/EAT+PJL+1802+-+Fonction+publique.pdf>
- Projet de loi de transformation de la fonction publique - version issue de l’examen du texte en commission des lois, les 2 et 3 mai - Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/>

**Le 9 mai 2019**, une nouvelle mobilisation unitaire de l’intersyndicale est mise en œuvre :

- « Nouvelle mobilisation unitaire des syndicats de fonctionnaires le 9 mai. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 5 avril 2019. « *Vendredi 5 avril, la CFDT a appelé les agents publics à se mobiliser le 9 mai prochain. Elle rejoint ainsi l’appel à l’action lancé par les autres organisations syndicales de fonctionnaires contre, entre autres, le projet de loi de réforme de la fonction publique.* »

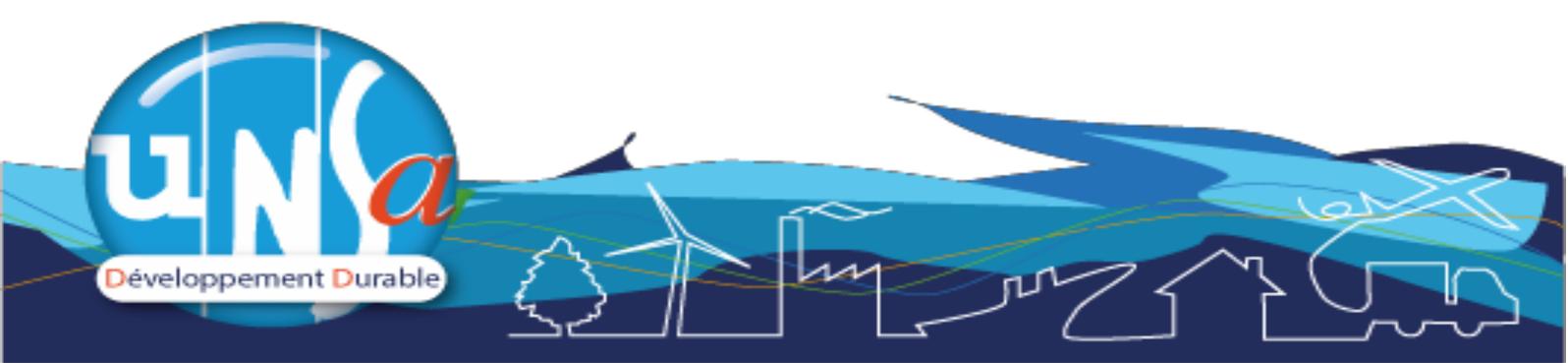


- « Dans la fonction publique, une unité syndicale à 9 toujours difficile. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 15 avril 2019. « *Vendredi 12 avril, les 9 organisations syndicales du secteur public ont publié un communiqué où elles appellent de manière unitaire à une journée de mobilisation le 9 mai prochain. Un document dont la rédaction fut compliquée du fait des stratégies respectives. Lors des consultations sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, des divergences étaient aussi apparues, entre la CFDT et les autres centrales notamment.* »
- « La fonction publique en grève ce jeudi 9 mai. » Louis Gohin - La Gazette des communes, le 7 mai 2019. « *Les syndicats appellent à cesser le travail pour protester contre le projet de loi. Ils contestent plusieurs mesures et jugent que leurs propositions n'ont pas été écoutées.* »  
<https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Grève dans la fonction publique : le va-tout des syndicats. » Leïla De Comarmond - Les Echos, le 9 mai 2019. « *Pour la première fois depuis un an, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires appellent les agents à une journée d'action contre la réforme de la fonction publique dont l'examen démarre lundi à l'Assemblée Nationale.* » <https://www.lesechos.fr/>
- « Fonction publique : les raisons de la grogne. » Leïla De Comarmond - Les Echos, le 9 mai 2019. « *Salaires, CSG, prime Macron, réforme des retraites... Les contentieux sont nombreux entre les fonctionnaires et l'exécutif.* »  
<https://www.lesechos.fr/>
- « Grève dans la Fonction Publique : mobilisation stable le 9 mai. » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 9 mai 2019. « *Selon les chiffres arrêtés à 18h par le ministère de l'Action et des Comptes Publics, les taux de participation à la journée de mobilisation dans la fonction publique sont quasi semblables à ceux d'il y a un an. La territoriale a légèrement moins participé.* » <https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Les syndicats échouent à mobiliser contre la réforme de la fonction publique. » Leïla De Comarmond - Les Echos, le 9 mai 2019. « *Pour leur première journée d'action unitaire depuis un an, ce jeudi, les fédérations de fonctionnaires n'ont pas réussi à mobiliser en nombre les agents contre la réforme de la fonction publique qui arrive ce lundi en discussion à l'Assemblée.* » <https://www.lesechos.fr/>
- « Fonctionnaires : les syndicats décideront le 16 mai comment poursuivre la mobilisation. » La tribune, le 10 mai 2019. « *Les neuf syndicats (CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires, UNSA, FA-FP, CFE-CGC, CFTC) se sont félicités de la réussite des manifestations (entre 108 900 personnes, selon le ministère de l'Intérieur, et 250 000 personnes, selon la CGT) et de l'unité affichée contre le projet de loi censé "moderniser" la fonction publique et qui sera examiné à partir du 13 mai à l'Assemblée. Cependant plusieurs syndicats reconnaissent à demi-mot que la mobilisation a été moins importante qu'attendu.* »  
<https://www.latribune.fr/>

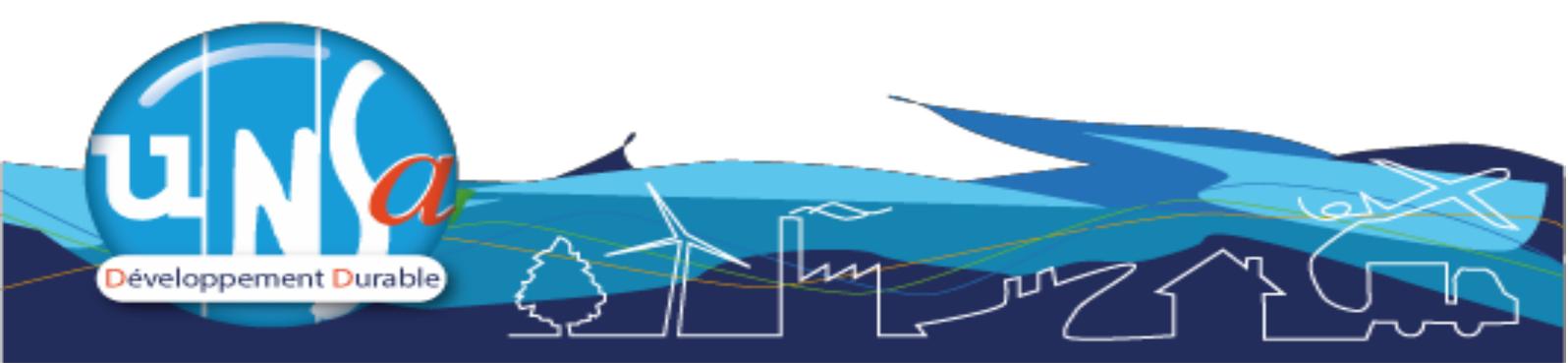


**Du 13 au 23 mai 2019** a eu lieu l'examen du projet de loi en séance publique à l'Assemblée Nationale. Le projet de loi grossit : il passe de 36 à 49 articles. Cette fois, plus de 1 000 amendements ont été déposés par les députés :

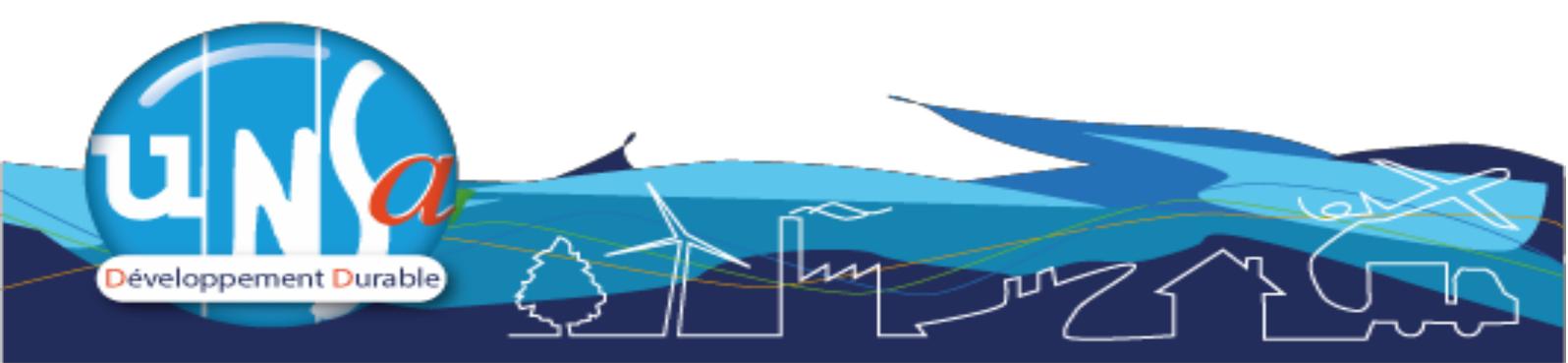
- « Projet de loi relatif à la transformation de la fonction publique : état des lieux après son adoption en Commission des lois et les premiers débats à l'Assemblée Nationale. » Maud Brière et Olivier Magnaval - La Semaine juridique administrations et collectivités territoriales, le 20 mai 2019, pp. 5-8  
« *Au rapport de la députée Emilie Chalas (LREM, Isère), la Commission des lois de l'Assemblée Nationale présidée par la députée Yaël Braun-Pivet (LREM, Yvelines) a adopté le 3 mai 2019 le projet de loi relatif à la transformation de la fonction publique. - Elle a adopté 179 amendements, dont 14 à l'initiative du Gouvernement et fait passer le projet de loi de 36 à 49 articles, sans modifier fondamentalement les orientations de ce texte organisé en cinq titres. - Le texte est discuté depuis le 13 mai en séance publique pour laquelle plus de 1 000 amendements ont été déposés. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics, est sur le banc du Gouvernement. - Le présent article rend compte de l'avancée des travaux au 15 mai* »
- « Projet de loi fonction publique : les députés en communion avec le gouvernement. » Nathalie Levray - La Gazette des communes, le 6 mai 2019.  
« *875 amendements présentés. Si les députés siégeant à la Commission des lois avaient l'embaras du choix pour amender le projet de loi de transformation de la fonction publique, ils n'en ont finalement pas bouleversé l'économie. Au contraire, une bonne cinquantaine d'ajouts et de modifications renforcent la philosophie du texte qui sera examiné dans l'hémicycle en séance publique entre le 13 et le 23 mai 2019.* »  
<https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Projet de loi fonction publique - Émilie Chalas : "Il nous reste beaucoup à faire en séance". » Propos recueillis par Thomas Beurey - Localtis, le 10 mai 2019.  
« *Rémunération des présidents des autorités administratives indépendantes, contrôle de la mise en œuvre par les agents des obligations en matière de déontologie, missions du Centre National de la Fonction Publique Territoriale... dans une interview accordée à Localtis, la rapporteure du projet de loi de transformation de la fonction publique, la députée (LREM) Émilie Chalas, dévoile certaines des mesures qu'elle compte défendre lors de l'examen-marathon du texte, qui débute ce 13 mai dans l'hémicycle du palais Bourbon. Elle fournit en outre des détails sur la prime de précarité que la majorité devrait instaurer au profit des contrats de moins d'un an dans la fonction publique. Sur les contractuels, dont le projet de loi entend faciliter le recrutement, la majorité n'a "ni objectif politique, ni objectif comptable", fait-elle valoir.* »  
<https://www.banquedesterritoires.fr/>



- « Projet de loi “Fonction publique” : les principaux amendements des députés de la majorité pour la séance. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 10 mai 2019. « Limitation du périmètre des contrats de mission, transparence renforcée des hautes rémunérations, limite d’âge pour les présidents d’autorité indépendante, forfaitisation du supplément familial de traitement, précisions sur la fusion de la commission de déontologie avec la HATVP... Tour d’horizon des principaux amendements des députés du groupe LREM qui seront examinés lors de la discussion du texte en séance publique. »
- « Comment les députés LREM comptent faire respecter la durée légale de travail dans la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 10 mai 2019. « *Inscription dans la loi de la durée légale de travail, demande d’un rapport au gouvernement pour s’assurer de son respect... Pour l’examen en séance publique du projet de loi de réforme de la fonction publique, plusieurs députés LREM ont déposé des amendements visant à rappeler la durée de travail applicable, notamment dans la fonction publique d’État. Une harmonisation des autorisations spéciales d’absence est aussi proposée.* »
- « Fonction publique : l’avenir du statut en discussion. » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 14 mai 2019. « *L’examen du projet de loi fonction publique a débuté en séance publique à l’Assemblée Nationale. Le statut, les effectifs, la déontologie, la décentralisation ont été au cœur des premières critiques de l’opposition. Le Sénat vient de lancer une enquête en ligne auprès des élus locaux. La consultation est ouverte jusqu’au 5 juin.* »  
<https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Examen du projet de loi “Fonction Publique” : la reconnaissance du droit à la déconnexion attendra. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 16 mai 2019. « *Dans le cadre de l’examen du projet de loi de réforme de la fonction publique, mardi 14 mai, les députés ont refusé d’inscrire en tant que tel dans la loi un droit à la déconnexion, en raison des enjeux de service public et de continuité de celui-ci. Un souhait du gouvernement, de la rapporteure LREM et des députés de la majorité. Seuls seront traités les “enjeux” liés à la déconnexion dans les instances de dialogue social. De quoi susciter l’incompréhension de l’opposition.* »
- « Missions des agents, compétences des instances... Les premières modifications du texte “Fonction Publique”. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 15 mai 2019. « Mardi 14 mai, les députés ont débuté l’examen des articles du projet de loi de réforme de la fonction publique. Les trois premiers articles et une quinzaine d’amendements ont été adoptés. »



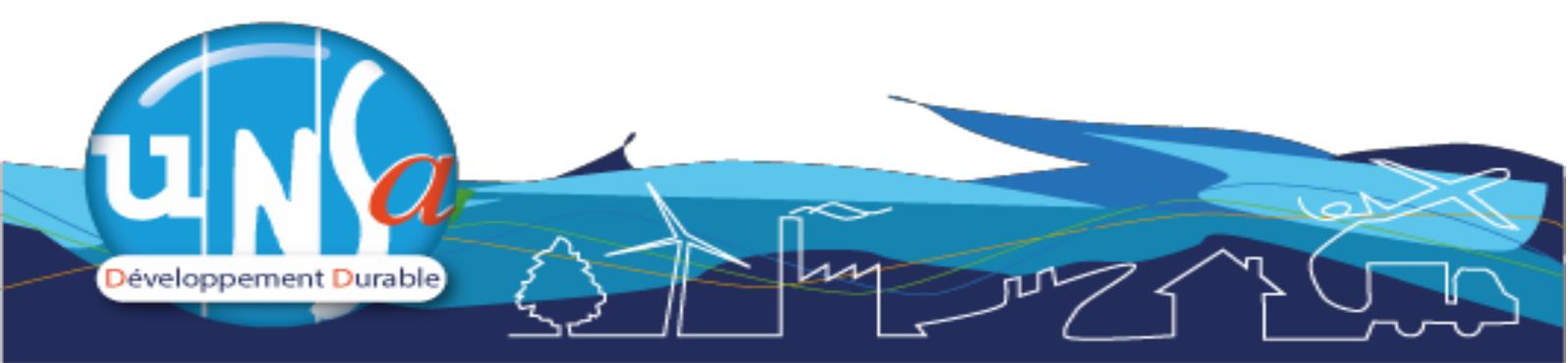
- « Temps de travail dans la Fonction Publique : le gouvernement en remet une couche. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 16 mai 2019. « *Un amendement de dernière minute du gouvernement au projet de loi "Fonction Publique" prévoit d'inscrire dans la loi statutaire relative aux agents de l'État la durée légale de travail. Il compte aussi remettre au Parlement un rapport sur le respect ou non de cette obligation. Des amendements quasi similaires avaient été déposés par la majorité.* »
- « Réforme de la Fonction Publique : vote favorable des députés sur les contractuels et le dialogue social. » Thomas Beurey - Localtis, le 17 mai 2019. « *Entamé lundi 13 mai, l'examen dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale du projet de loi de transformation de la fonction publique a franchi une étape importante avec l'adoption, jeudi 16 mai, des mesures controversées élargissant les possibilités de recours aux contractuels et la création d'une prime de précarité pour les contrats courts. Précédemment, les députés avaient voté la réforme des instances de dialogue social.* »  
<https://www.banquedesterritoires.fr/>
- « Loi "Fonction Publique" : limitation des contrats de mission et prime de précarité au menu du "jour 3". » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 17 mai 2019. « *Lors de l'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique, le 16 mai, les députés ont adopté des amendements visant à exclure les agents de catégorie C du périmètre des contrats "de mission" prévus par le texte et acté, sur proposition du gouvernement, le principe d'une prime de précarité pour certains contractuels. Des mesures qui ont fait l'unanimité sur les bancs.* »
- « Réforme de la fonction publique - Les députés musclent le volet sur la déontologie et la transparence. » Thomas Beurey - Localtis, le 20 mai 2019. « *L'Assemblée Nationale a poursuivi, vendredi 17 mai, l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique. Elle a notamment acté la fusion des instances chargées du contrôle de la déontologie et pris de nouvelles mesures pour assurer la transparence sur les plus hautes rémunérations.* » <https://www.banquedesterritoires.fr/>
- « Temps de travail, rémunérations, déontologie... Les dernières modifications à la loi "Fonction Publique". » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 20 mai 2019. « *Passage en revue des principaux amendements adoptés par les députés vendredi 17 mai lors de la quatrième journée d'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique.* »



- « Projet de loi “Fonction Publique” : les députés durcissent le mécanisme des ruptures conventionnelles. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 21 mai 2019. *« Au cinquième jour de l’examen du projet de loi de réforme de la fonction publique, lundi 20 mai, les députés ont adopté, contre l’avis du gouvernement et de la rapporteuse du texte, un amendement de la majorité portant à six ans (contre trois ans initialement) le délai pendant lequel un fonctionnaire ayant bénéficié d’une rupture conventionnelle ne peut pas revenir dans son administration d’origine. Sans quoi il sera tenu de rembourser la prime perçue à l’occasion de ladite rupture. »*
- « Bilan des modifications apportées par les députés au projet de loi “Fonction Publique”. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 22 mai 2019. *« Retour sur les principaux amendements adoptés par les députés dans le cadre de l’examen du projet de réforme de la fonction publique qui vient de s’achever. Le vote aura lieu le 28 mai. »*
- Le dossier législatif - site de l'Assemblée Nationale : [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/transformation\\_fonction\\_publicque?etape=15-AN1](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/transformation_fonction_publicque?etape=15-AN1)
- Les comptes-rendus des débats - Assemblée Nationale, mai 2019 : [http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/transformation\\_fonction\\_publicque#15-AN1](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/alt/transformation_fonction_publicque#15-AN1)

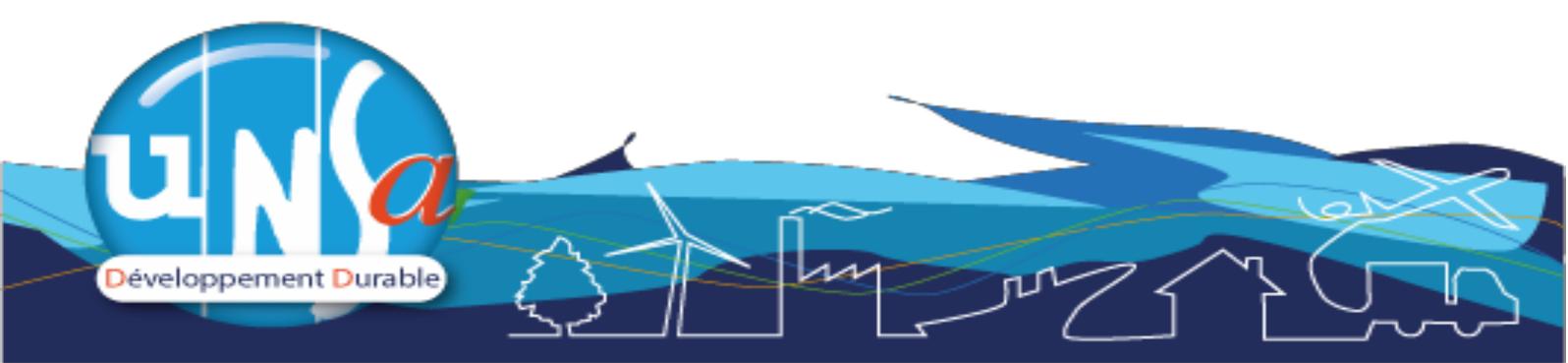
**Le 28 mai 2019**, le projet de loi est adopté en première lecture par les députés :

- « Les députés adoptent largement le projet de loi “Fonction Publique” en première lecture. » Acteurs publics, le 29 mai 2019. *« Le texte, voté le 28 mai à l’Assemblée Nationale par 351 voix contre 156 et 53 abstentions, a eu le soutien des élus LREM-MoDem. Les trois groupes de gauche, PS, PCF et LFI, ont voté contre, comme Les Républicains très majoritairement. Passage en revue des principales modifications apportées en séance par les parlementaires, après celles intervenues en commission des lois les 2 et 3 mai derniers. »*
- « Le projet de loi de transformation de la fonction publique voté par l’Assemblée Nationale. Le Gouvernement et la majorité gardent le cap d’un changement profond sans révolution. » Olivier Magnaval et Maud Brière - La Semaine juridique administrations et collectivités territoriales, le 3 juin 2019, pp. 10-13. *« L’Assemblée Nationale a adopté le 28 mai, en première lecture, le projet de loi de transformation de la fonction publique, en faisant passer le texte de 36 à 67 articles. Au total, 101 amendements ont été adoptés en séance, ayant pour origine, pour l’essentiel, la rapporteuse, Émilie Chalas, le groupe LREM et le Gouvernement. - Les principaux apports tiennent en la fusion de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et de la Commission de déontologie de la fonction publique, des dispositions nouvelles relatives à la rémunération des fonctionnaires ainsi que l’instauration d’une indemnité de fin de contrat (dite prime de précarité). »*



**Le 11 juin 2019**, la navette parlementaire se poursuit, et le projet de loi arrive au Sénat. Les rapporteurs du texte sont la sénatrice apparentée LR Catherine Di Folco et le sénateur UC Loïc Hervé. Il est d'abord soumis à la commission des lois, qui a vu l'adoption de 154 amendements.

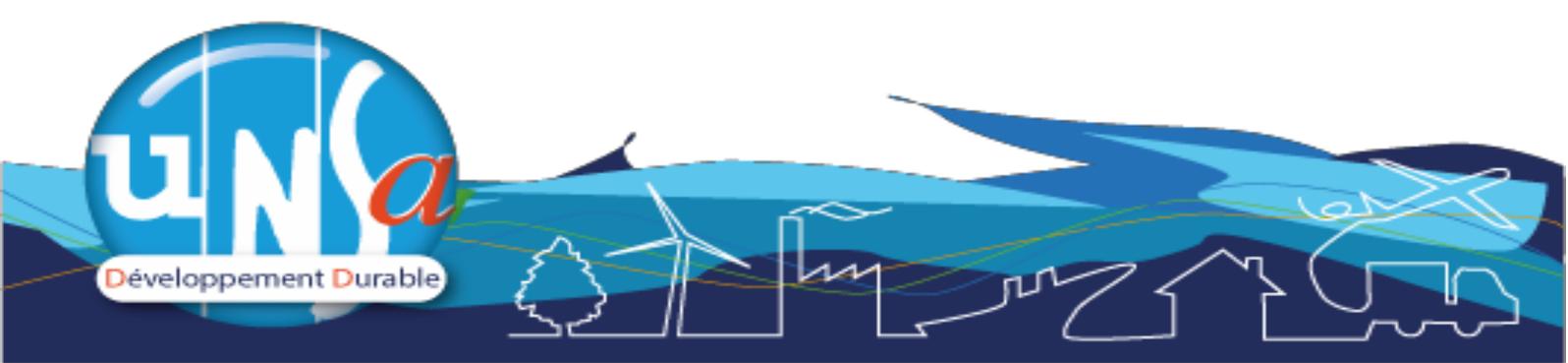
- « Projet de loi "Fonction Publique" : ce que les sénateurs veulent modifier. » Bastien Scordia - Acteurs publics, le 11 juin 2019. *« Pas de limitation pour les contrats de projet, élargissement du recours aux contractuels et développement de la rémunération au mérite dans la territoriale, rétablissement des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) en matière d'avancement et de promotion, réécriture de la réforme de la haute fonction publique, opposition à la définition des missions des DGS... Passage en revue des principaux amendements déposés par les rapporteurs du Sénat sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, Catherine Di Folco et Loïc Hervé. »*
- « Fonction publique : le Sénat répond aux attentes des employeurs territoriaux et des agents. » le portail du Sénat, le 12 juin 2019. *« La commission des lois s'est donnée trois objectifs : mieux répondre aux attentes des employeurs territoriaux, mieux récompenser le mérite des agents et mieux accompagner les agents handicapés. »* <http://www.senat.fr/>
- « Fonction publique : « un projet de loi générateur d'insécurité juridique » propos recueillis par Claire Boulland - La Gazette des communes, le 11 juin 2019. *« Quels sont, à ce stade de la discussion sur le projet de loi de transformation de la "fonction publique" adopté par les députés, les risques de contentieux ou les points de vigilance ? Lorène Carrère, avocate au cabinet Seban et associés, spécialiste du droit de la fonction publique, livre sa vision du texte qui fait l'objet d'une procédure accélérée. Les débats parlementaires reprennent en commission des lois du Sénat le 12 juin. »* <https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Une procédure de promotion dérogatoire pour les agents en situation de handicap. » Catherine Maisonneuve - La Gazette des communes, le 14 juin 2019. *« La commission des lois du Sénat a adopté quasi en l'état deux articles du projet de loi de transformation de la fonction publique concernant les agents en situation de handicap. La mesure-phare est une procédure de promotion dérogatoire. »* <https://www.lagazettedescommunes.com/>
- « Le Sénat renforce le régime disciplinaire de la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 13 juin 2019. *« Révocation du sursis facilité, suppression des conseils de recours administratif et annulation de la restriction introduite dans le texte par le gouvernement en matière d'abaissement d'échelon ou de dégradation... Les sénateurs ont adopté en commission plusieurs amendements au projet de loi de réforme de la fonction publique touchant au régime disciplinaire des agents publics. »*



- Le projet de loi issu de la commission des lois du 12 juin 2019 : <http://www.senat.fr/leg/pjl18-571.html>

**Du 18 au 25 juin 2019**, le Sénat examine le projet de loi en séance publique. On compte 600 amendements et une motion déposés, dont 125 ont été adoptés :

- Amendements déposés : <http://www.senat.fr/amendements/2018-2019/571/accueil.html>
- « Le Sénat inscrit dans la loi l'obligation de réserve des fonctionnaires. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 19 juin 2019. « *Mardi 18 juin, les sénateurs ont adopté un amendement de la majorité sénatoriale au projet de loi de réforme de la fonction publique visant à inscrire dans la loi l'obligation de réserve des fonctionnaires. Pour l'heure, cette obligation est une construction jurisprudentielle. Le gouvernement a émis un avis défavorable sur cet amendement. L'opposition socialiste y voit une réduction de la liberté d'expression des agents publics.* »
- « Les sénateurs créent une catégorie A + dans la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 20 juin 2019. « *Lors du deuxième jour d'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique à la Chambre haute, mercredi 19 juin, les sénateurs ont adopté un amendement visant à reconnaître la catégorie A+. Cette mesure vise à améliorer la gestion des ressources humaines et à mieux prendre en compte les intérêts des fonctionnaires de cette catégorie, qui n'a aujourd'hui, aucune existence légale. Une disposition à laquelle le gouvernement s'est opposé.* »
- « Projet de loi "Fonction publique" : la durée minimale du contrat de projet allongée. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 20 juin 2019. « *Dans le cadre de l'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique, mercredi 19 juin, les sénateurs ont adopté un amendement déposé par les membres du groupe Socialiste et républicain allongeant d'un an à dix-huit mois la durée minimale du contrat de projet que les employeurs publics pourront conclure avec des agents "pour mener à bien un projet ou une opération identifiés". La durée maximale de ce contrat est fixée à six ans. "Cet amendement aligne la durée minimale du contrat de projet du secteur public sur celle prévue en droit du travail pour le secteur privé, expliquent les sénateurs du groupe Socialiste et républicain. La fonction publique n'a pas vocation à se voir appliquer des outils du droit du travail selon des modalités moins favorables."* »
- « Prime de précarité, pantouflage et rétropantouflage : les dernières modifications à la loi "Fonction publique". » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 21 juin 2019. « *Passage en revue des principaux amendements adoptés par les sénateurs à l'occasion du troisième jour d'examen à la Chambre haute du projet de loi de réforme de la fonction publique, jeudi 20 juin.* »



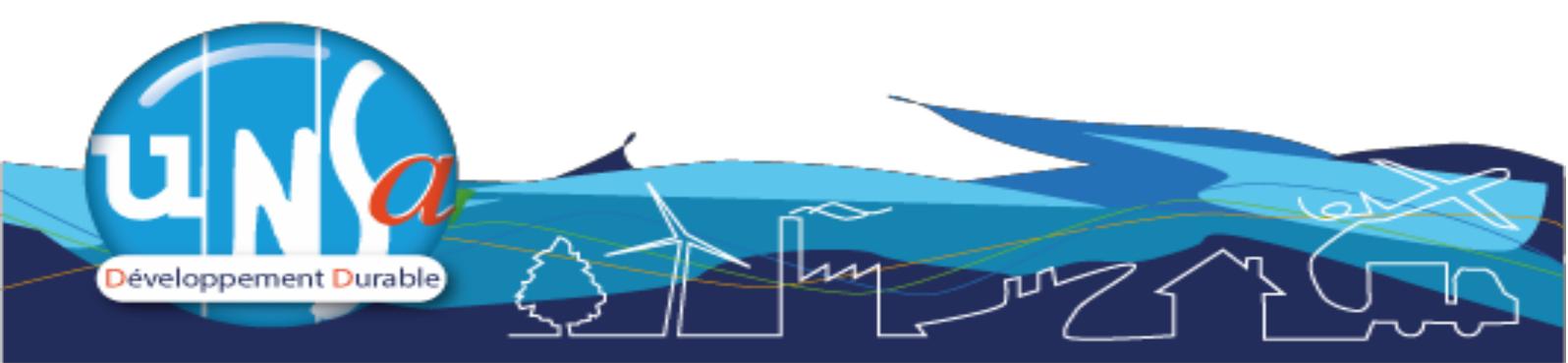
**Le 27 juin 2019**, les sénateurs ont adopté le projet de loi en première lecture :

- «Projet de loi "Fonction publique" : tout ce que les sénateurs ont modifié». Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 28 juin 2019. « *Dialogue social, recours aux contractuels, haute fonction publique, déontologie, discipline, droit de grève, obligation de réserve... Panorama des principales modifications apportées en commission et en séance par les sénateurs à l'issue de l'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique. Un texte que les locataires du palais du Luxembourg ont adopté jeudi 27 juin. Place désormais à la commission mixte paritaire, qui se réunira le 4 juillet.* »
- « Réforme de la fonction publique : le texte adopté par le Sénat » Portail du Sénat, le 28 juin 2019. « *Le Sénat a adopté, jeudi 27 juin, le projet de loi de réforme de la fonction publique. La "petite loi" a été mise en ligne. Une commission mixte paritaire se réunira le 4 juillet entre les députés et les sénateurs.* » <http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2018-2019/571.html>

Le texte a donc été soumis à de nombreuses modifications entre le vote de l'Assemblée Nationale du 28 mai 2019 et le vote du Sénat du 27 juin 2019. Pour autant, le Premier Ministre tient toujours à une procédure accélérée d'adoption de son projet de loi, et estime ne pas avoir "le temps" pour une seconde navette législative, c'est-à-dire un retour du texte pour une seconde lecture devant les députés, suivie d'une seconde lecture devant les sénateurs (ce qui est la procédure normale d'adoption des projets et propositions de lois). Comme les désaccords entre les visions des deux chambres persistent encore nombreux, on décide à ce stade de convoquer une "commission mixte paritaire" - dite CMP - ([article 45 de la Constitution du 4 octobre 1958](#)) qui, composée de manière restreinte de 7 députés titulaires (et autant de suppléants) et de 7 sénateurs titulaires (et autant de suppléants), sera chargée d'adopter le texte définitif en portant un certain "art" du compromis, avant une dernière approbation par chacune des deux chambres.

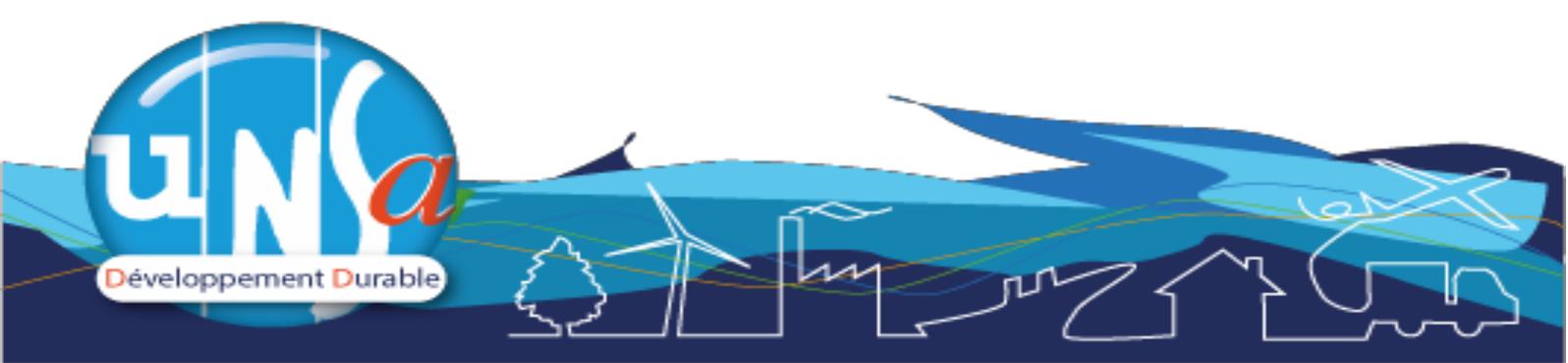
**Le 4 juillet 2019**, la CMP s'est réunie au Sénat. Elle a abouti à un compromis sur la rédaction du projet de loi : si la diminution du champ d'action des CAP (voulue par l'Assemblée Nationale) est actée dans la nouvelle mouture du texte (c'était le principal point de désaccord entre députés et sénateurs), en revanche les agents de catégorie C redeviennent éligibles aux contrats de projets, la procédure disciplinaire se durcit dans la fonction publique de l'État et de nouvelles mesures visent à améliorer l'intégration des agents en situation de handicap (ces trois mesures étaient souhaitées par les sénateurs). Le Sénat a été contraint de retirer sa disposition votée quant à l'obligation de réserve des fonctionnaires, et celle relative à la création d'une catégorie A +. Enfin, la durée minimale du contrat de projet sera de 12 mois.

- Décision de composition de la CMP relative au projet de loi de transformation de la fonction publique, parue au JO du 28 juin 2019 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038696577&dateTexte=&categorieLien=id>



- « Projet de loi “Fonction publique” : une volonté d’accord en CMP malgré des points de divergence. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 1er juillet 2019. *« Si la volonté d’aboutir, le 4 juillet, à un accord en commission mixte paritaire (CMP) est partagée par les députés et les sénateurs, plusieurs points de divergence demeurent entre les chambres parlementaires. Parmi les sujets de désaccord : le rôle des commissions administratives paritaires (CAP), l’élargissement du recours aux contractuels, le volet “Déontologie” du projet de loi ou encore la réforme de la haute fonction publique. »*
- « Députés et sénateurs parviennent à un accord sur le projet de loi “Fonction Publique”. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 4 juillet 2019. *« La commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de réforme de la fonction publique, organisée jeudi 4 juillet, est conclusive. Les sénateurs ont notamment reculé sur le champ des compétences des commissions administratives paritaires (CAP), dont la réduction souhaitée par le gouvernement et les députés a été actée. Plusieurs apports du Sénat seront néanmoins conservés. »*
- « Comment les députés et les sénateurs sont tombés d’accord sur la réforme de la fonction publique. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 5 juillet 2019. *« Le compromis trouvé entre les parlementaires des deux chambres en commission mixte paritaire (CMP), jeudi 4 juillet, résulte notamment d’un recul du Sénat sur le dossier des commissions administratives paritaires (CAP), en contrepartie de la conservation de plusieurs apports de la Chambre haute. La philosophie globale du texte était, elle aussi, partagée par les membres des deux assemblées. »*
- « Projet de loi “Fonction publique” : le détail de l’accord entre les députés et les sénateurs. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 10 juillet 2019. *« Dialogue social, élargissement du recours aux contractuels, discipline, droit de grève, rémunération au mérite, déontologie, formation des hauts fonctionnaires... Passage en revue du texte issu de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de réforme de la fonction publique. »*
- « Élargissement du recours aux contractuels dans la fonction publique : le détail du nouveau périmètre. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 9 juillet 2019. *« Au regard de la version déposée par le gouvernement et de celles adoptées par les deux chambres parlementaires, le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de réforme de la fonction publique procède à de nombreuses modifications du périmètre des nouveaux cas dans lesquels des contractuels pourront désormais être recrutés. Passage en revue. »*
- Le texte issu de la commission mixte paritaire : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/ta-commission/r2115-a0.pdf>

**Le 17 juillet 2019**, le texte revient une dernière fois devant l'Assemblée Nationale - qui l'adopte par 81 voix "pour" et 17 "contre".

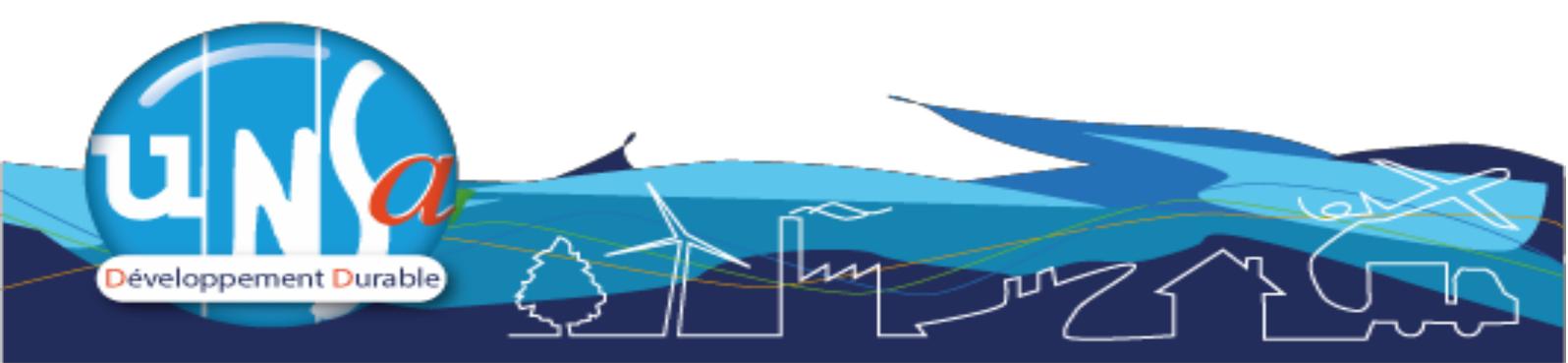


**Le 23 juillet 2019**, le texte revient une ultime fois devant le Sénat - qui l'adopte définitivement. Dans le même temps, l'intersyndicale dénonce "le mauvais coup porté à la fonction publique, à l'emploi public, au service public et à l'ensemble de la population" que ce texte constitue :

- «La réforme de la fonction publique définitivement adoptée par le Parlement» Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 23 juillet 2019. *« Le Sénat a adopté, mardi 23 juillet, le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi de réforme de la fonction publique. L'Assemblée Nationale en avait fait de même le 18 juillet. La réforme reste rejetée par les organisations syndicales. »*
- « Projet de loi "Fonction publique" : le texte définitif. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 26 juillet 2019. *« Mardi 23 juillet, le Parlement, par un ultime vote, a adopté définitivement le projet de loi de réforme de la fonction publique. Un texte qui fait désormais l'objet d'une saisine devant le Conseil Constitutionnel. »*
- « Réforme de la fonction publique : les dés sont jetés ! » Claire Boulland - La Gazette des communes, le 24 juillet 2019. *« Plus de marche arrière possible. La réforme de la fonction publique vient d'être votée, à une semaine d'intervalle, par l'Assemblée Nationale puis le Sénat. Les premiers textes d'application sont attendus dès la rentrée. »*  
<https://www.lagazettedescommunes.com/>
- Petite loi mise en ligne sur le Portail du Sénat : <http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2018-2019/634.html>

**Le 24 juillet 2019**, sur la base de l'[article 61 alinéa 2 de la Constitution](#), 62 députés du groupe de gauche défèrent au Conseil Constitutionnel le texte voté :

- « Projet de loi "Fonction Publique" : le texte de la saisine du Conseil Constitutionnel. » Bastien Scordia - Acteurs Publics, le 25 juillet 2019. *« Mercredi 24 juillet, les députés des groupes de gauche (Socialistes, Gauche démocrate et républicaine et La France insoumise) ont saisi le Conseil Constitutionnel sur le projet de loi de réforme de la fonction publique définitivement adopté par le Parlement le 23 juillet. "Cette loi est manifestement contraire à plusieurs principes à valeur constitutionnelle puisqu'elle méconnaît notamment le principe de participation consacré par l'alinéa 8 du Préambule de la Constitution de 1946, le principe d'égalité devant la loi pour l'accès aux emplois publics consacré par l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, le droit de grève proclamé par l'alinéa 7 du Préambule de la Constitution de 1946 et le Principe fondamental reconnu par les lois de la République d'indépendance des professeurs d'Université", expliquent les parlementaires dans leur saisine. Le Conseil Constitutionnel dispose désormais d'un délai d'un mois pour se prononcer. »*



- « Les députés de gauche saisissent le Conseil Constitutionnel après l'adoption du projet de réforme de la fonction publique. » Le Monde, le 24 juillet 2019. « *Les députés des trois groupes de gauche ont annoncé, mercredi 24 juillet, avoir saisi le Conseil Constitutionnel sur l'ensemble du projet de réforme de la fonction publique, au lendemain de son adoption par le Parlement. « Nous estimons que cette loi est manifestement contraire à plusieurs principes à valeur constitutionnelle », affirment les élus des groupes PS, PCF et Insoumis dans un communiqué commun.* »  
<https://www.lemonde.fr/>

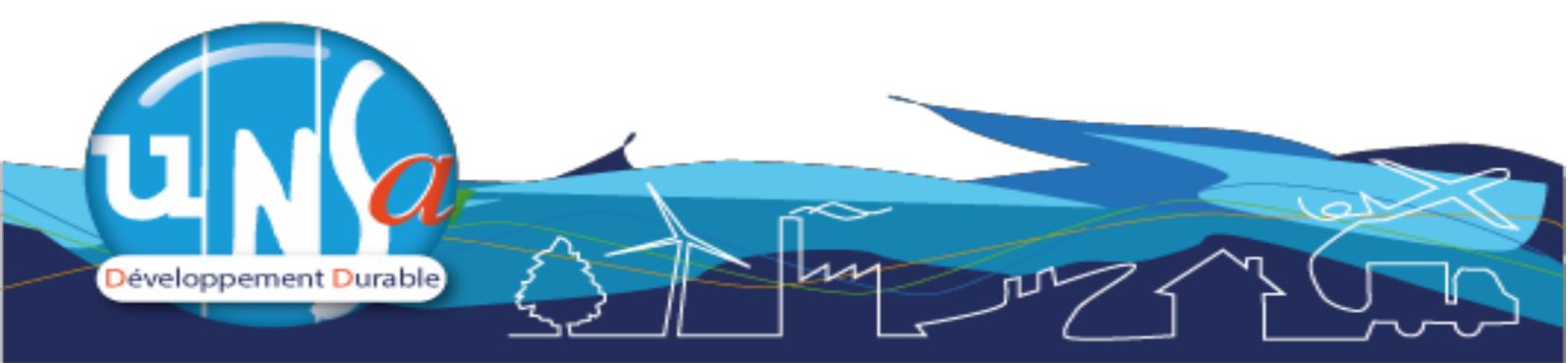
**Le 1er août 2019**, le Conseil Constitutionnel déclare, par sa décision n° 2019-790 DC, que la loi de transformation de la fonction publique est conforme à la Constitution. Selon lui, le texte ne méconnaît ni le droit de participation des travailleurs à la détermination collective des conditions de travail, ni le principe d'égal accès aux emplois publics. De plus, les aménagements des conditions d'exercice du droit de grève dans la fonction publique territoriale ne lui semblent pas disproportionnés :

- La décision n° 2019-790 DC :  
<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2019/2019790DC.htm>
- Le communiqué de presse du Conseil Constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiquede/decision-n-2019-790-dc-du-1er-aout-2019-communiquede-presse>
- « La réforme de la fonction publique jugée conforme à la Constitution. » Bénédicte Rallu - La Gazette des communes, le 1er août 2019. « *Le Conseil constitutionnel a jugé la loi de transformation de la fonction publique conforme à la Constitution. Il a validé la réforme des CAP, l'organisation des comités sociaux territoriaux, l'élargissement du recours aux contractuels, l'encadrement du droit de grève dans la fonction publique territoriale et le détachement d'office des fonctionnaires.* »  
<https://www.lagazettedescommunes.com/>

**Le 6 août 2019**, la loi est promulguée par le Président de la République. Elle fait maintenant 95 articles.

**Le 7 août 2019**, elle est publiée au Journal Officiel :

- « Publication ce jour de la loi de transformation de la fonction publique : vers un nouveau contrat social avec les agents et les employeurs publics. » Le portail de la Fonction Publique, le 7 août 2019. « *Plusieurs dispositions du texte entrent en vigueur avec sa publication, notamment : L'harmonisation du temps de travail au sein de la fonction publique et avec le secteur privé ; Le dispositif permettant, par la négociation et la conclusion d'un accord, de définir les conditions minimales d'exercice de certains services publics en cas de grève des agents publics dans la fonction publique territoriale ; Les nouvelles règles applicables aux fonctionnaires momentanément privés d'emploi dans la*



*fonction publique territoriale ; La suppression du jour de carence pour maladie pour les femmes enceintes et le maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux lors des congés de maternité, de paternité ou d'adoption à l'instar des règles applicables dans les deux autres versants ; L'alignement des règles de rémunération des apprentis du secteur public sur celles du secteur privé et la sécurisation du recrutement d'apprentis dans les filières paramédicales. » <https://www.fonction-publique.gouv.fr/>*

- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 publiée au JO :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038889182&categorieLien=id>

**Et maintenant ?** Le chantier est loin d'être terminé. Une cinquantaine de décrets et 4 ordonnances gouvernementales (conclusions d'accords négociés au niveau national et local, redéfinition de la participation des employeurs publics dans le cadre du référencement d'une protection sociale complémentaire + instances médicales + médecine de prévention, formation initiale des agents de catégorie A, et codification de la partie législative du futur Code Général de la Fonction Publique) sont encore à prendre pour porter application de cette loi.